



Arzacq-
Arraziguet

Thèze

Serres-
Castet

Pauy-de-
Lescar

Pau

Assat

Garlin

Morlaàs

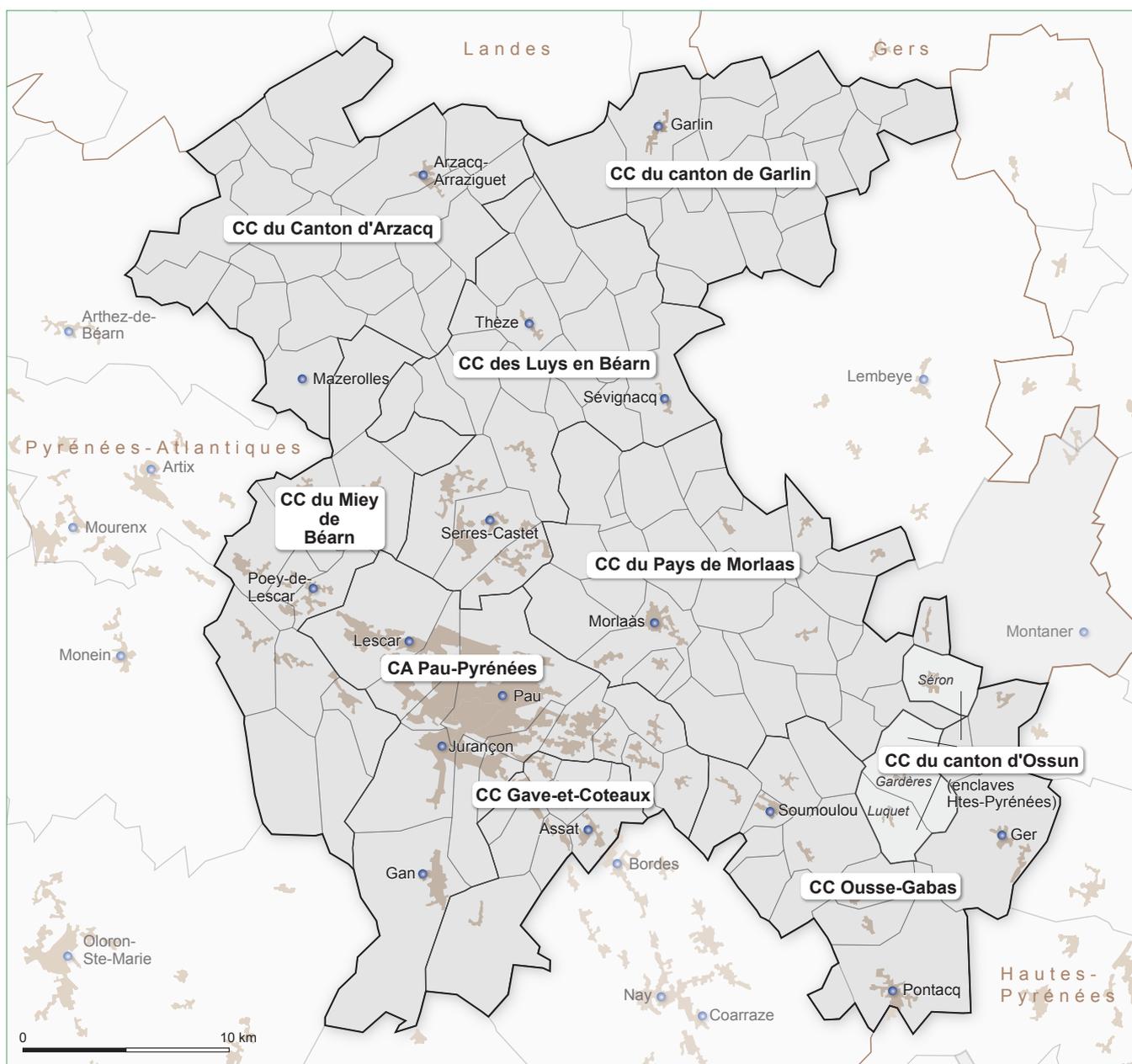
Soumoulou

ISCoT du Grand Pau

Rapport de présentation - Tome 3

// Version Approuvée 29 juin 2015

LE GRAND PAU INSTITUTIONNEL



- Périmètre du SCoT
- Périmètre d'EPCI
- Limite de commune

Source : IGN-Geofla ; SOeS, CLC2006 ; Ministère de l'Intérieur 2013

Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées, 2013

SOMMAIRE GÉNÉRAL

Explication des choix pour établir le projet	5
Critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse du projet	33
Résumé non technique.....	43

Depuis 1998, l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées accompagne les collectivités membres, dans leurs réflexions et stratégies pour un aménagement cohérent des territoires et un urbanisme plus durable.

--
*Rédaction, Cartographie et Mise en Page : Audap
Juin 2015*



Garlin
Arzacq-
Arraziguet
Thèze
Serres-
Castet
Pau
Assat
Morlaàs
Soumoulou
Poey-de-
Lescar

Rapport de présentation

Explication des choix pour établir le projet



SOMMAIRE

► EXPLICATION DES CHOIX POUR ÉTABLIR LE PROJET	5
1. LA DÉFINITION PRÉALABLE DES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET LE CHOIX D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT	9
1.1. UN SCÉNARIO DE CROISSANCE AMBITIEUX QUI MAINTIENT A UN NIVEAU ÉLEVÉ LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.....	9
1.2. LE CHOIX D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, (« L'ARCHIPEL AVEC UN COEUR URBAIN RENFORCÉ »), ADAPTÉ À LA VISION POLITIQUE DU TERRITOIRE	11
2. UN MODÈLE DONT LA MISE EN OEUVRE REPOSE SUR TROIS ORIENTATIONS FONDAMENTALES	19
2.1. L'INVERSION DU REGARD, POUR FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UNE PRIORITÉ.....	19
2.2. L'ARMATURE URBAINE ET RURALE, ASSISE DES PROJETS POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ÉQUILIBRÉ	23
2.3. L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN, POUR UNE PLUS GRANDE MAÎTRISE DE SES EFFETS, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE DE CONSOMMATION FONCIÈRE	30



Les enjeux retenus dans le cadre du Diagnostic Territorial (Rapport de présentation - Tome 1) et de l'État Initial de l'Environnement (Rapport de présentation - Tome 2) ont permis d'arrêter un cadre de travail pour élaborer le projet et guider les choix des élus, à savoir:

- La préservation du paysage, des ressources naturelles et environnementales ;
- Le développement solidaire ville/campagne ;
- La non surconsommation des espaces naturels et agricoles tout en répondant aux besoins de développement résidentiel et économique.

Ces trois grandes entrées ont ensuite permis de concevoir :

- Le projet politique (PADD), qui après l'exposé des fondements (scénario et modèle de développement), exprime les ambitions phares des élus.
- Le DOO, qui avec ses trois grandes parties «Mettre en oeuvre l'inversion du regard», «Mettre en oeuvre l'Armature urbaine et rurale», «Mettre en oeuvre l'évolution du modèle de développement» décrit la manière réglementaire de les concevoir.

En outre, au regard des exigences des lois Grenelle, les choix réalisés sont largement empreints des problématiques et des enjeux environnementaux dans la mesure où le projet a été élaboré en mesurant leurs incidences sur l'environnement par le biais d'une « grille d'évaluation environnementale ». (cf. Description de la méthode d'évaluation environnementale dans le Rapport de présentation - Tome 2). Ainsi, plusieurs hypothèses d'évolution et scénarii de développement et d'aménagement durables du territoire ont été étudiés avant de retenir les éléments définitifs du projet.

Enfin, la phase de consultation menée entre l'arrêt et l'approbation du SCoT a également permis de faire évoluer le projet, sans pour autant en modifier l'économie générale. Ainsi, la prise en compte des avis des Personnes Publiques Associées

(PPA) et de l'Autorité environnementale, des observations formulées pendant l'Enquête publique, du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, justifie certains choix opérés par les élus pour la finalisation du projet.

1.

LA DÉFINITION PRÉALABLE DES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET LE CHOIX D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

1.1. UN SCÉNARIO DE CROISSANCE AMBI- TIEUX QUI MAINTIENT A UN NIVEAU ELE- VÉ LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Porter le Grand Pau vers un bassin de 263.000 habitants l'horizon 2030

Pour fixer leurs choix, les élus ont évalué trois scénarii, chacun associant un niveau d'attractivité (niveau d'accueil de nouvelles populations) à un degré d'engagement dans la manière de penser l'aménagement et le développement futur du territoire.

Ces trois scénarii offrant une croissance soutenue d'ici 2030, et finalement modérée du fait du prolongement peu ou prou des tendances passées.

- **Le scénario 1, dit « laisser faire »**, prolonge l'évolution de la population d'une période longue, 1990-2007. Il permet une augmentation de la population d'environ 40 000 habitants parce qu'il considère qu'avec l'absence de changement dans la manière de penser l'aménagement et le développement, le territoire connaîtra des dynamiques de croissance, mais de manière plus mesurée que par le passé. Le territoire du Grand Pau compterait alors 256 000 habitants en 2030.
- **Le scénario 2, dit « structurer »**, propose une évolution plus ambitieuse parce qu'il intègre des changements dans la manière de penser le développement et l'aménagement du territoire (résidentiel, activités économiques, activités commerciales, infrastructures de communication...). Ces évolutions, plus adaptées aux besoins des territoires d'aujourd'hui, permettraient alors de maintenir l'attractivité déjà soutenue du territoire et une dynamique de population et d'emploi similaire à la période récente. Le Grand Pau, avec près de 45 000 habitants supplémentaires compterait alors 263 000 habitants en 2030.

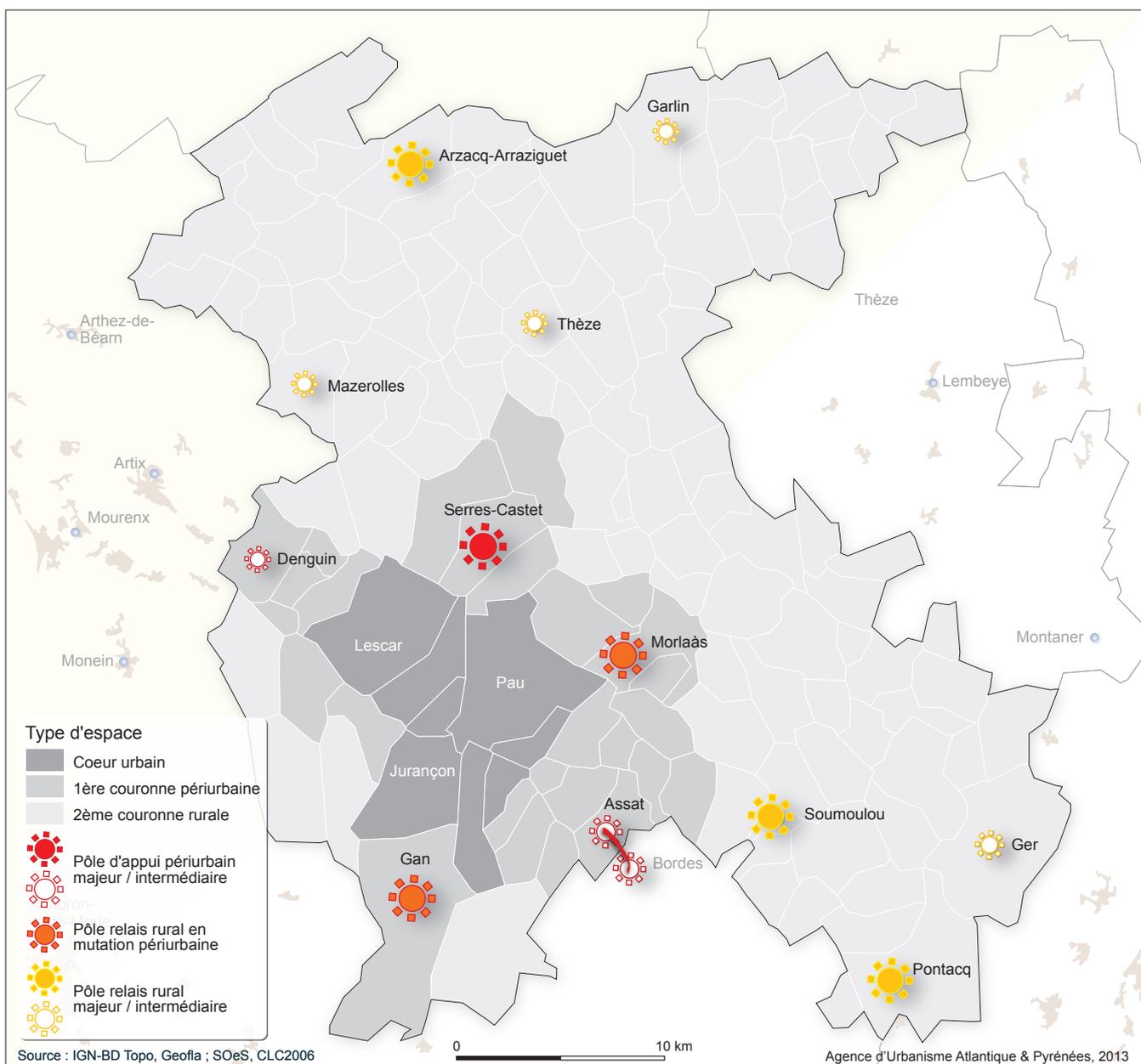
MÉTHODE POUR APPRÉHENDER L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET LE BESOIN EN LOGEMENTS

Les scénarii d'évolution de la population ont peu ou prou été conçus à partir du prolongement des tendances observées. Ainsi, la volonté politique d'atteindre les 263 000 habitants en 2030 correspond plus précisément au souhait de voir se poursuivre les tendances moyennes d'évolution de la population des dernières décennies (pas de diminution du rythme d'accueil de la population et pas de surinterprétation de la croissance possible).

Par ricochet, pour satisfaire à l'évolution de la population à l'horizon 2030, le besoin de production annuelle de logements a été estimé à 1450.

Ce chiffre prend en compte les besoins en logements pour accueillir les nouveaux ménages, mais également pour maintenir la population déjà résidente (décohabitation,...). Une baisse tendancielle du taux moyen de personnes par ménage a aussi été retenue à l'horizon 2030 (2,04 personnes par ménage en adaptant l'évolution à la base démographique actuelle du Grand Pau) pour viser au plus près le besoin en logements à partir de l'évolution retenue par l'INSEE (scénario bas) pour ses perspectives d'évolution socio-démographiques à l'échelle nationale.

L'ARMATURE URBAINE ET RURALE EXISTANTE



- **Le scénario 3, dit « structurer et anticiper »,** s'appuie lui sur un prolongement des tendances les plus dynamiques observées sur une période plus récente, celle de 1999/2007, mais qualifiée par beaucoup d'exceptionnelle et comme une période plus ponctuelle que de long terme. Ce scénario engendrerait une dynamique démographique conséquente d'environ 50 000 habitants et permettrait de prétendre à un territoire de 270 000 habitants à l'horizon 2030.

Le scénario retenu est le 2 du fait de l'ambition qu'il porte pour le territoire (perspective de croissance supérieure à un scénario fil de l'eau, apparenté à un scénario sans leviers d'actions manifestes de développement) et de la sagesse qu'il exprime, dans le sens où les dynamiques recherchées sont plus en adéquation avec le développement envisageable sur le long terme. La recherche d'une dynamique supérieure laissant courir le risque d'effets contre-productifs pour le territoire (tentatives de partager les fruits d'une croissance qui n'existerait pas et qui serait au final déséquilibrante).

A noter : le choix du scénario n°2 a été réalisé entre l'arrêt et l'approbation du SCoT, les élus ayant pu, pendant cette phase de consultation du projet, prendre le recul suffisant sur les évolutions socio-démographiques récentes et leur impact pour l'avenir. Le scénario 3, initialement retenu, a donc été abandonné.

Accompagner la croissance démographique par la production de 1450 logements par an

Pour accueillir 263 000 habitants à l'horizon 2030, le niveau de production de logements correspondant a été estimé à environ 1450 par an.

Une production élevée et justifiée par la nécessité de répondre à la fois aux besoins des nouveaux habitants mais également des résidents actuels. En effet, la baisse continue du nombre de personnes par ménage, conséquence du vieillissement général de la population et des évolutions sociétales (décohabitation des jeunes en formation ou insertion professionnelle, recul de l'âge de mise en ménage, augmentation des divorces, accroissement, du nombre de familles monoparentales...) a un impact notable sur les besoins en logements. Ainsi, 40% des logements à produire sont destinés à leurs seuls besoins (cf. Tableau ci-dessous).

Une production de 1450 logts neufs / an	
Pour le maintien de la population	580 logts/an
Pour l'accueil de la population nouvelle	870 logts/an

A noter : le choix du scénario n°2 d'évolution de la population ayant été réalisé entre l'arrêt et l'approbation, celui-ci a eu pour conséquence une adaptation des objectifs du SCoT, et notamment des objectifs de production totale de logements, qui sont passés de 1600 à 1450 logements par an.

1.2. LE CHOIX D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, « L'ARCHIPEL AVEC UN COEUR URBAIN RENFORCÉ », ADAPTÉ À LA VISION POLITIQUE DU TERRITOIRE

Comme pour le scénario de croissance démographique et économique, les élus ont souhaité faire évoluer le modèle de développement sur un principe de durabilité. Pour ce faire, ils ont choisi de tenir compte de leur histoire, de l'existant, mais également de s'inscrire dans un modèle qui réponde au cadre qu'ils ont souhaité retenir à l'issue du Diagnostic Territorial : la préservation du paysage, des ressources naturelles et environnementales ; le développement solidaire ville/campagne et la non surconsommation des espaces naturels et agricoles.

Tenir compte de l'existant : l'armature urbaine et rurale et les phénomènes de déstructuration territoriale

Dans le cadre de leur Diagnostic Territorial, les élus ont partagé l'existence d'une organisation urbaine et rurale du territoire, l'armature, composée d'un coeur urbain et de communes pôles périurbaines ou rurales qui structurent le Grand Pau à des niveaux de rayonnement différents et complémentaires (cf. Carte « Armature urbaine et rurale existante » page de gauche).

Au-delà de l'organisation spatiale, ils ont également partagé que des évolutions territoriales déstructurantes étaient en oeuvre, et ont souhaités mieux les réguler. Ainsi, dans le cadre de l'évolution de leur modèle de développement, ils ont particulièrement attendu que le coeur urbain et notamment la ville de Pau (au sens des espaces les plus centraux) trouvent une place plus importante, et ce, pour lutter contre le phénomène de « dédensification » du coeur. Ils ont également souhaité à cette échelle que le développement réponde mieux au phénomène de perte de rayonnement des pôles des espaces périurbains et ruraux vis-à-vis des bassins de vie qu'ils irriguent, craignant que le phénomène en cours au niveau du coeur urbain pour l'ensemble du Grand Pau ne se reproduise à cette échelle.

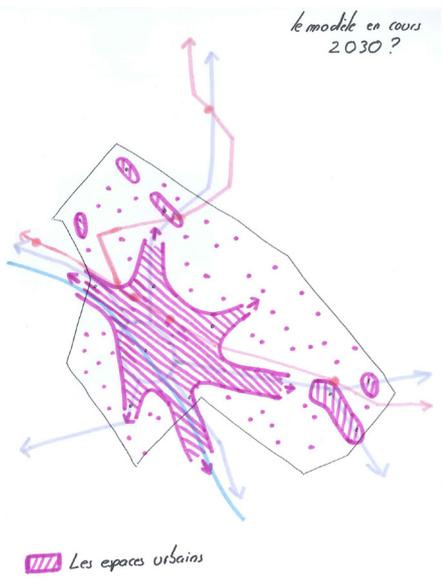
Ainsi, pour leur projet, ils ont considéré l'armature urbaine et rurale existante comme une base à leur réflexion, et conforté cette dernière de manière à éviter le prolongement des dysfonctionnements en cours.

Considérer le cadre politique fixé par les élus : du modèle durable au modèle archipel

Pour bien mesurer les impacts que produirait un modèle de développement en particulier, mais également les conditions de la mise en oeuvre de celui-ci, les élus ont travaillé en deux temps :

- Tout d'abord en imaginant ce que serait le développement

LE MODÈLE EN COURS



Le prolongement du modèle en cours :

- Un grand espace urbain, distendu, se développe et gomme les limites de la ville
- La tâche urbaine centrale s'étire le long des axes viaires
- Les polarités sont moins identifiables, elles s'étirent le long des axes de communication passants
- Le mitage se développe, ce qui limite le rôle des polarités et la lecture du territoire

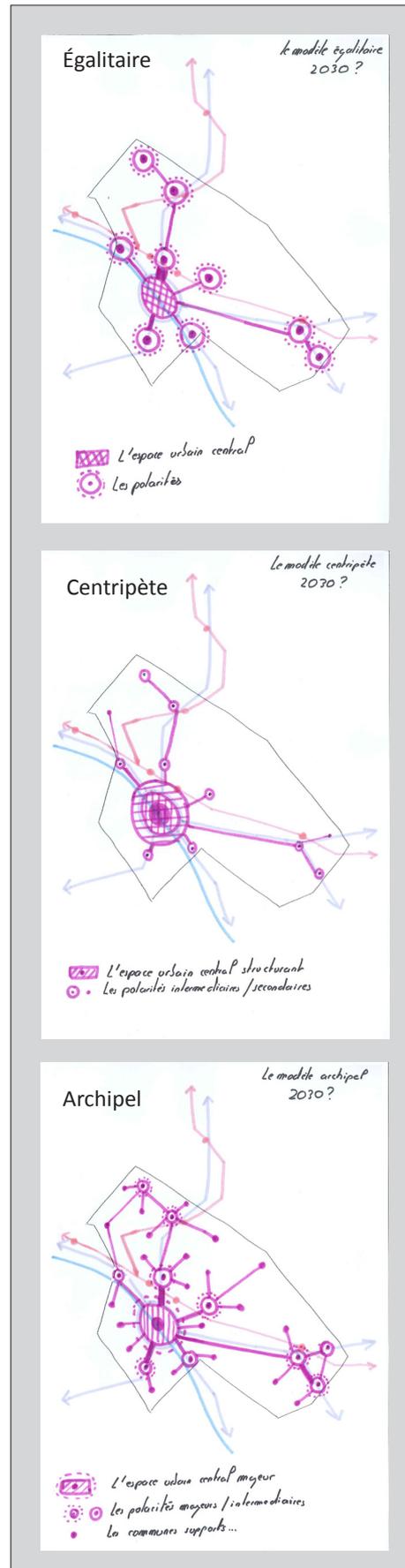
Incidences		Pour le Cœur urbain	Pour la 1ère couronne	Pour la 2de couronne	Pour le SCoT
"Sur les enjeux... D'attractivité D'identité D'environnement D'agriculture De mobilité D'habitat D'économie/ Commerce	Quels atouts ?		Fort développement (résidentiel et économique)	Fort développement (résidentiel et dans un moindre mesure économique - quid agriculture ?)	Réponses uniques aux demandes et besoins individuels de logements / Peu de contraintes pour le monde économique : les acteurs économiques décident
	Quelles faiblesses?	Disparition progressive des espaces de respiration (naturels et agricoles) / Pollutions atmosphériques et sonores importantes / Dégradation environnementale	Augmentation des nuisances (temps de déplacements, recours obligatoire à la voiture, pollutions...) / Dégradation environnementale / Agriculture menacée	Augmentation des nuisances (pollutions...) / Dégradation environnementale / Agriculture affaiblie	Forte consommation foncière des espaces naturels et agricoles / Dépendance à la voiture / Pollutions en hausse et environnement dégradé
	Quels risques ?	Attractivité moindre qui nuit à l'ensemble du territoire / Difficultés à repérer le secteur : quid des limites de la ville ? / Développement en poches sociales : paupérisation du centre-ville / Embourgeoisement de quartiers résidentiels	Perte d'identité très forte : intégrée à l'espace urbain central "Ghettoisation" : accueil quasi-exclusif de ménages aisés	Perte d'identité : rôle moindre des polarités, mitage maximal / Difficultés sociales : accueil de ménages non par choix mais par obligations (cherté de la première couronne repousse les moins aisés...)...	Faible lisibilité de l'organisation territoriale - résidentielle, économique... : Perte d'attractivité et d'identité / Sélection sociale et ségrégation spatiale (pas d'alternatives à la voiture, prix "d'entrée" élevé, monotypologie des logements...)

du territoire dans le cas où le modèle n'évoluerait pas (cf. Modèle en cours page de gauche).

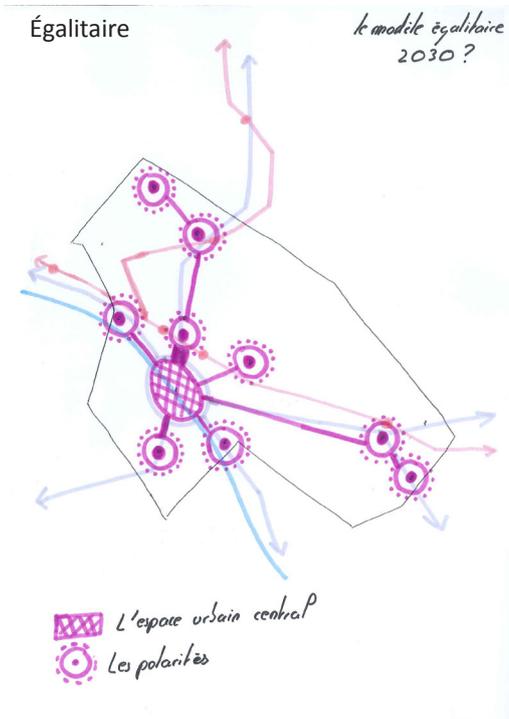
- Puis en comparant, par thématique et selon une grille «atouts / inconvénients / risques», les différents modèles de développements, tous construits sous des principes durables : l'Égalitaire, le Centripète, l'Archipel (cf. Schémas ci-contre et pages suivantes).

L'étude comparée des modèles a permis de mettre en exergue que chacun, à leur manière, pouvait répondre aux enjeux majeurs et au cadre de travail défini préalablement par les élus.

Toutefois, un seul répondait particulièrement aux souhaits des élus de construire un développement territorial « solidaire ville/campagne » et de tenir compte pour partie de l'organisation urbaine et rurale existante, le modèle « Archipel ».



LE MODÈLE ÉGALITAIRE



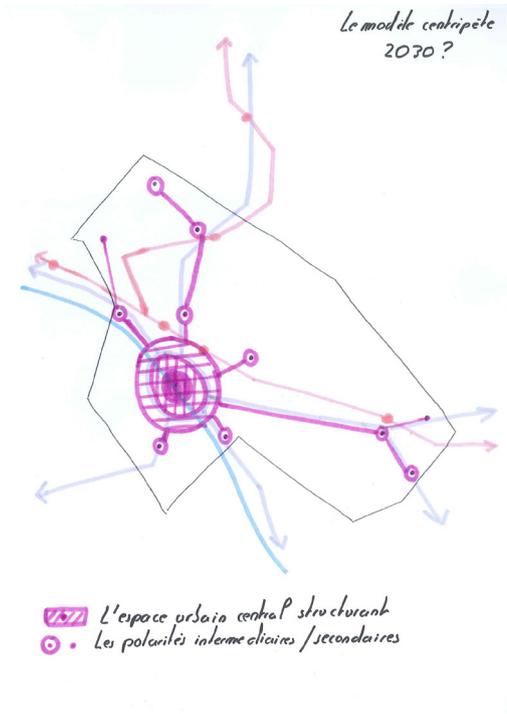
- Le développement se structure autour :
 - d'un espace urbain central
 - de polarités fortes et égales
- La place de l'espace urbain central est organisée et minimisée
- Les polarités jouent un rôle majeur pour les territoires et surtout pour leurs bassins de vies
- Les autres communes dépendent nécessairement des polarités

Incidences		Pour le Cœur urbain	Pour la 1ère couronne	Pour la 2nde couronne	Pour le SCOT
"Sur les enjeux... D'attractivité D'identité D'environnement D'agriculture De mobilité D'habitat D'économie/ Commerce	Quels atouts ?	Préservation des espaces ouverts (agricoles et forestiers) / Nuisances moindres / Gestion des réseaux plus aisés (question entrée financière?)	Développement fort et organisé dans les polarités / Polarités attractives et rayonnantes pour leur bassin de vie / Mitage maîtrisé / Nuisances moindres / Préservation des espaces ouverts et protection des espaces agricoles		Transports alternatifs développés à l'échelle de chaque bassin et polarités (mobilité durable accrue) / Environnement globalement intégré
	Quelles faiblesses?	Dynamisme moindre (résidentiel, économique...)	Investissements de niveau élevé (les collectivités le peuvent-elles ?) / Place et rôle des communes en dehors des polarités minimales (devenir des communes rurales ?)		Dépense pour la collectivité : multiplicité des équipements et services / Lisibilité (cœur?) et visibilité territoriales complexes
	Quels risques ?	Moindre attractivité / Embourgeoisement du cœur / Vision élitiste (faible construction logements conduit à rareté)	Mauvaise structuration des polarités (à anticiper) / Pérennité des communes qui ne sont pas des polarités ?		Moindre attractivité du cœur qui peut pénaliser l'ensemble / Perte de visibilité : échelon régional, national, pas de reconnaissance européenne / Autonomie des territoires / Coût du modèle / Rejet de population hors du cœur / Place pour les communes rurales

Conditions de mise en œuvre :

Un cœur moins fort / Un cap important à franchir pour les polarités (niveau d'investissement élevés) / Des communes «autres» qui acceptent un non-développement / Une hypercroissance ?

LE MODÈLE CENTRIPÈTE



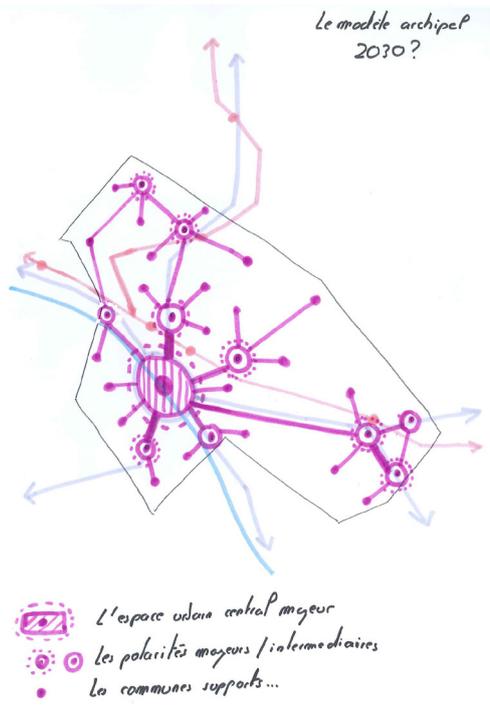
- Le développement se concentre en grande partie dans l'espace urbain central
- Ce dernier est très organisé, les limites de la ville sont identifiées
- Les polarités jouent un rôle secondaire
- Les autres communes dépendent des polarités et de l'espace urbain central

Incidences		Pour le Cœur urbain	Pour la 1ère couronne	Pour la 2nde couronne	Pour le SCOT
"Sur les enjeux... D'attractivité D'identité D'environnement D'agriculture De mobilité D'habitat D'économie/ Commerce	Quels atouts ?	Très forte croissance / Attractivité renforcée / Visibilité vis-à-vis de l'extérieur	Environnement favorisé / Facilité d'accès au centre		Environnementaux (moins consommation foncière, pollutions moindres...) + Agriculture / Mobilité durable forte (concentration population, emplois...) / Attractivité et rayonnement renforcés (la concentration a un effet multiplicateur / économie supra-intégrée)
	Quelles faiblesses ?	Perte d'espaces ouverts (naturels et agricoles)	Territoire vieillissant / Place pour les communes rurales ? / Agriculture vivante (dont périurbaine)		Place pour les territoires périurbains et ruraux (peu d'équilibre) ?
	Quels risques ?	Difficultés de gestion du développement (extension des réseaux, capacité de maîtrise...) / Aller vers un développement pas assez organisé !	Avenir des territoires périurbains-ruraux mis en cause / Ségrégation sociale dans ces territoires du fait du manque de diversité en logements (sous-production)		Un développement non maîtrisé / La "mort" de certains territoires périurbains et ruraux / Un accès moindre à certains services...pour les zones rurales (recours au centre) : risque pour la population !

Conditions de mise en œuvre :

Un centre fort, puissant au détriment des autres territoires / Des investissements considérables pour organiser cet accueil en un seul lieu.

LE MODÈLE ARCHIPEL



- Le développement s'organise autour :
 - d'un espace central renforcé
 - de polarités structurantes
 - de communes supports
- L'espace urbain central joue un rôle majeur pour le territoire
- Les polarités sont structurantes pour les territoires et leurs bassins de vie
- Des communes « supports » participent dans la complémentarité au développement

Incidences du modèle ARCHIPEL		Pour le Cœur urbain	Pour la première couronne	Pour la seconde couronne	Pour le SCOT
"Sur les enjeux... D'attractivité D'identité D'environnement D'agriculture De mobilité D'habitat D'économie/ Commerce	Quels atouts ?	Place renforcée : signe d'attractivité / Développement mobilité alternative aisé / Espaces ouverts respectés (naturels et agricoles)	Territoire participe au développe- ment (place de choix) / Polarités jouent un rôle prépondérant dans le développement / Communes rurales trouvent leur place / Gestion intégrée de la mobilité, de l'habitat à l'échelle des bassins de vie		Respect des territoires et de leur identité / Modèle bien organisé et très durable / Respect des espaces ouverts et de l'agriculture / Structuration et Complémentarité économique : facteur d'attractivité (notamment avec l'extérieur) ?
	Quelles faiblesses?	Cœur est-il assez puissant ? / Consommation malgré tout des espaces ouverts (plus ou moins forte selon exigence)	Choix à faire dans les polarités... qui pour le support de développement ? (enjeu politique)		L'absence de bonne définition peut vite conduire au "laisser-faire" (objectifs ambitieux) / Les communes doivent accepter de ne pas être support de développement
	Quels risques ?	Pas une bonne définition de la limite pour être optimal dans le développement / Besoin d'un développement le plus intégré pour palier aux risques de ségrégation sociale	Pas d'entente dans les choix des lieux supports de développement		Mauvaise définition du rôle de chacun (notion fine d'équilibre à développer)

Conditions de mise en œuvre:

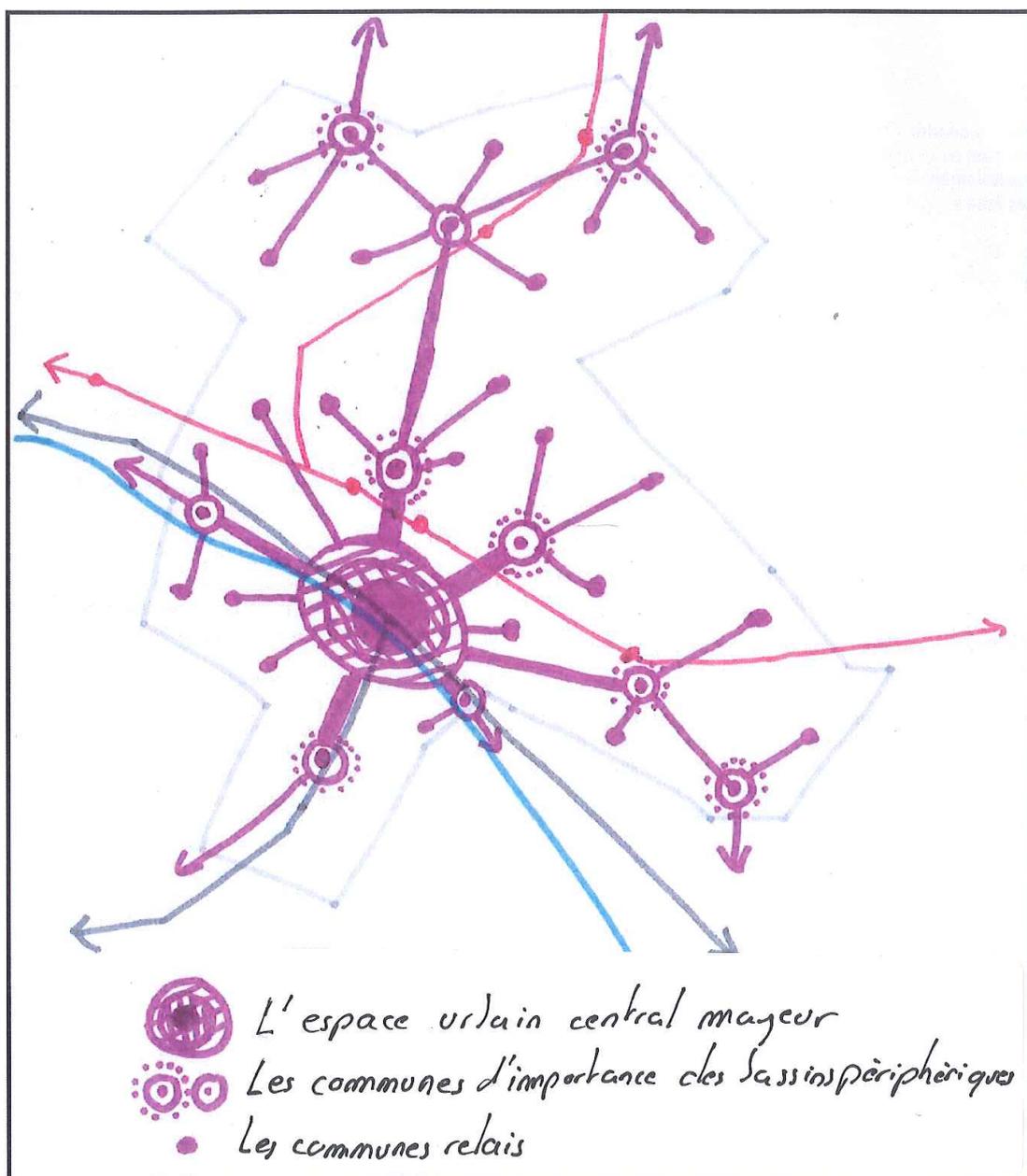
L'équilibre / La reconnaissance partagée du rôle que l'on a à jouer / Le développement et l'aménagement par la durabilité pour ne pas glisser dans le laisser-faire.

Du modèle Archipel au modèle Archipel avec un espace urbain central renforcé

Le modèle « Archipel » retenu, les élus ont voulu aller plus loin dans les propositions de modèle durable qui leur avaient été faites en renforçant le poids de « l'espace urbain central » qui structurait l'ensemble territoire et qui jouait, comme les « polarités » à leur niveau, un rôle pivot pour les bassins de vie qu'elles irriguent.

Ainsi, ils ont fait évoluer « l'espace urbain central » en y ajoutant « renforcé », et ce, pour répondre aux enjeux qu'ils avaient pu préalablement identifier, notamment le poids moins important du « coeur urbain » pour l'ensemble du territoire et des risques que cela pouvait faire porter pour le « coeur urbain » lui-même et le territoire tout entier.

LE MODÈLE «ARCHIPEL AVEC UN ESPACE URBAIN CENTRAL RENFORCE»



2.

UN MODÈLE DONT LA MISE EN OEUVRE REPOSE SUR TROIS ORIENTATIONS FONDAMENTALES

2.1. L'INVERSION DU REGARD, POUR FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UNE PRIORITÉ

Une « Armature verte, bleue et jaune » comme outil de préservation, de protection et de valorisation des éléments environnementaux

Pour renouveler le modèle de développement et atteindre les ambitions politiques retenues, notamment « *la préservation du paysage, des ressources naturelles et environnementales* » les élus ont tout d'abord fait un choix capital, à savoir considérer le socle environnemental et le cadre de vie du Grand Pau comme une richesse et un levier du développement et de l'aménagement du territoire pour les années/génération futures.

Ce choix, dit « d'inversion du regard », faisant dorénavant de l'Environnement, des richesses paysagères, agricoles, écologiques ou encore des ressources naturelles au sens large, les déterminants, autant que faire se peut, du développement et de l'aménagement du territoire à venir. L'espace, les milieux, les ressources ne sont plus désormais plus considérés comme de simples réserves mais deviennent des richesses qu'il convient de pérenniser.

Pour ce faire, les élus ont retenu la mise en place d'une « Armature verte, bleue et jaune » (cf. Carte page suivante), outil de planification et de mise en valeur des espaces naturels, terrestres et aquatiques, des paysages et des espaces agricoles. Ce dernier se décomposant, dans ses grandes lignes, comme suit.

Le paysage et le patrimoine bâti, garants des identités locales

Dans « l'Armature verte, bleue et jaune », les paysages et les patrimoines naturels/urbains, au-delà de leurs qualités intrinsèques, sont reconnus comme marqueurs des identités du territoire : perspectives pyrénéennes, saligue du gave de pau, vignobles, espaces prairiaux, hameaux, bourgs, agglomération paloise (boulevard des pyrénées,...), etc.

L'ensemble de leurs qualités justifient ainsi pour les élus leur préservation et leur valorisation et d'autant plus auprès des éléments jugés d'importance, fédérateurs, comme les versants remarquables entre plaine et secteurs colinéens, le secteur du « Chemin Henri IV », les points de vue du secteur nord sur les Pyrénées ou encore le chevelu hydrographique, les lieux patrimoniaux d'exception (monuments, horizons palois,...) etc.

Parallèlement à la mise en valeur et à la pérennisation de ces sites, le choix de préserver la qualité paysagère dans son ensemble (lutte contre la banalisation des paysages), de maintenir en conséquence l'identité des communes et donc de mettre en oeuvre un développement urbain moins impactant pour le paysage, a conduit les élus à prendre des mesures globales, comme la mise en place de charte paysagère ou plus locales comme le maintien de coupures d'urbanisation, voire des orientations relatives à de meilleures transitions entre les espaces urbains/ruraux, etc.

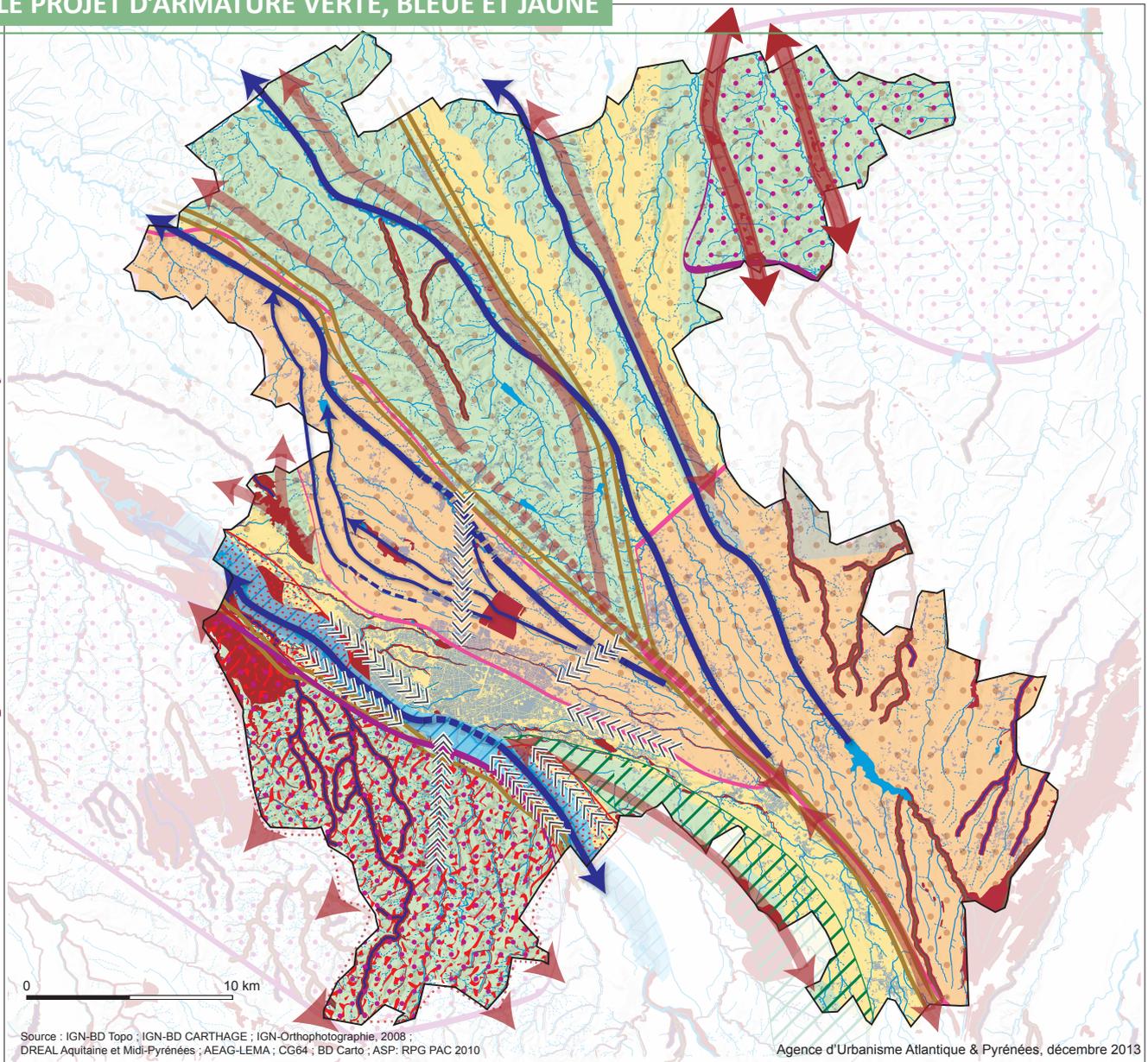
Les espaces agricoles et l'Agriculture, richesse économique, paysagère du territoire

93% du du Grand Pau est constitué d'espaces non urbanisés, et 77% sont valorisés par l'agriculture (source : Corine Land Cover 2006). Mais la consommation foncière, importante dans le territoire (1750 hectares urbanisés entre 1998 et 2008), porte en quasi totalité sur les espaces agricoles, d'où l'enjeu de leur préservation. D'autant plus que le modèle d'urbanisation fragmenté développé jusqu'alors fait courir un risque exponentiel aux activités agricoles.

Pour renverser cette tendance et offrir un avenir plus pérenne à l'Agriculture (aux Agricultures du Grand Pau), aux espaces agricoles, les élus ont donc souhaité que le modèle d'urbanisation évolue : plus de compacité et de densité dans les formes urbaines, plus de renouvellement urbain, de réhabilitation du bâti existant, etc.

Parallèlement, ils ont mis en place des outils participatifs du maintien des activités agricoles : diagnostics agricoles associés

LE PROJET D'ARMATURE VERTE, BLEUE ET JAUNE



Les éléments du paysage :

- Secteurs collinéens et leurs côtes
- Versants remarquables
- Ensemble paysager du chemin Henri IV
- Points de vues privilégiés sur les Pyrénées
- Réseau hydrographique
- Entrées d'agglomération

Les espaces agricoles :

- Vallées et plateaux de grandes cultures
- Pont Long et Plateau de Ger
- Secteurs maraîchers (ou potentiels)
- Secteur collinéen de polyculture-élevage
- Secteurs viticoles (ou potentiels)

Les éléments écologiques :

- Espaces naturels de forte valeur
- Corridors aquatiques majeurs et structurants
- Corridors aquatiques d'intérêt local
- Corridors terrestres majeurs
- Corridor terrestre majeur du Secteur des côtes entre deux Gaves
- Corridors terrestres d'intérêt local

Les espaces spécifiques :

- La Saligue du Gave de Pau
- Le Secteur des côtes entre deux Gaves
- La Nature en ville

aux documents d'urbanisme ou encore dialogue renforcé avec le monde agricole lors de leur élaboration, etc. Pour les secteurs particulièrement riches ou sous pression urbaine (plaine du Pont Long, plateau de Ger, plaines alluviales maraîchères du Gave) ils ont également renforcés les dispositions.

Par ailleurs, conscients qu'ils ne pourraient éviter le changement d'usage des sols s'ils n'offraient pas un avenir à l'Agriculture, pilier économique du Grand Pau, ils ont considéré que celle-ci, pour tous les avantages qu'elle offrait (développement économique, emplois, entretien des paysages,...) devait être soutenue et valorisée. C'est pourquoi les élus ont défini un projet global pour l'agriculture, intégrant la filière agri-agro-alimentaire mais aussi tout projet participatif de son développement. D'ailleurs, pour être en adéquation avec les attentes sociétales grandissantes, le projet s'inscrit dans le soutien au développement de l'agriculture de proximité.

Les espaces de nature, précieux pour l'écologie et le cadre de vie

Le Grand Pau, comparativement à d'autres territoires, ne possède pas pléthores d'espaces naturels (un peu moins de 15% de la surface du territoire), mais les quelques milieux qui le composent, détiennent souvent une valeur écologique forte, qu'il s'agisse de réservoirs de biodiversité connus et reconnus (site natura 2000, Espace Naturel Sensible - ENS, cours d'eau classés, saligue du gave de pau...) ou dans une moindre mesure, de réservoirs plus confidentiels (espaces forestiers, prairies...), terrestres ou aquatiques (liés à l'eau).

Conscients de cette richesse écologique mais aussi de l'atout qu'ils constituent pour le territoire et le cadre de vie de ses habitants (aménités urbaines), les élus ont ainsi fait le choix de protéger et/ou préserver, mais aussi valoriser les réservoirs de biodiversité identifiés, particulièrement ceux de grande qualité, et de garantir le fonctionnement des corridors écologiques liés (terrestres et aquatiques).

Les enjeux de préservation de la faune aquatique (présence d'espèces de poissons protégées) et d'un bon état écologique des cours d'eau les a également amené à classer ces derniers et à prescrire, selon leur importance, des orientations/objectifs de préservation (dans et aux abords du cours d'eau). Le réseau (chevelu) hydrographique du Grand Pau, particulièrement au sud, est ainsi vu comme une richesse écologique d'importance, mais aussi paysagère, en ce sens qu'il participe grandement des paysages du Béarn.

Des espaces spécifiques qui méritent une attention particulière

Certains espaces, parce qu'ils mêlent des richesses paysagère, agricole, naturelle et écologique, ont été mis en exergue dans

« l'Armature verte, bleue et jaune », il s'agit de la Saligue du gave de pau et du Secteur des coteaux entre deux-gaves, au sud de cette dernière.

Les élus, conscients que les enjeux appelaient aussi à des connaissances plus fines des secteurs concernés, ont souhaités que soient mis en oeuvre des projets globaux pour chacun de ces espaces spécifiques.

A une autre échelle que celle du Grand Pau, les élus ont souhaité décliner le développement d'une Armature verte, bleue et jaune, comparable à l'idée de « nature en ville », dans les tissus urbains constitués et particulièrement au sein du Coeur de Pays.

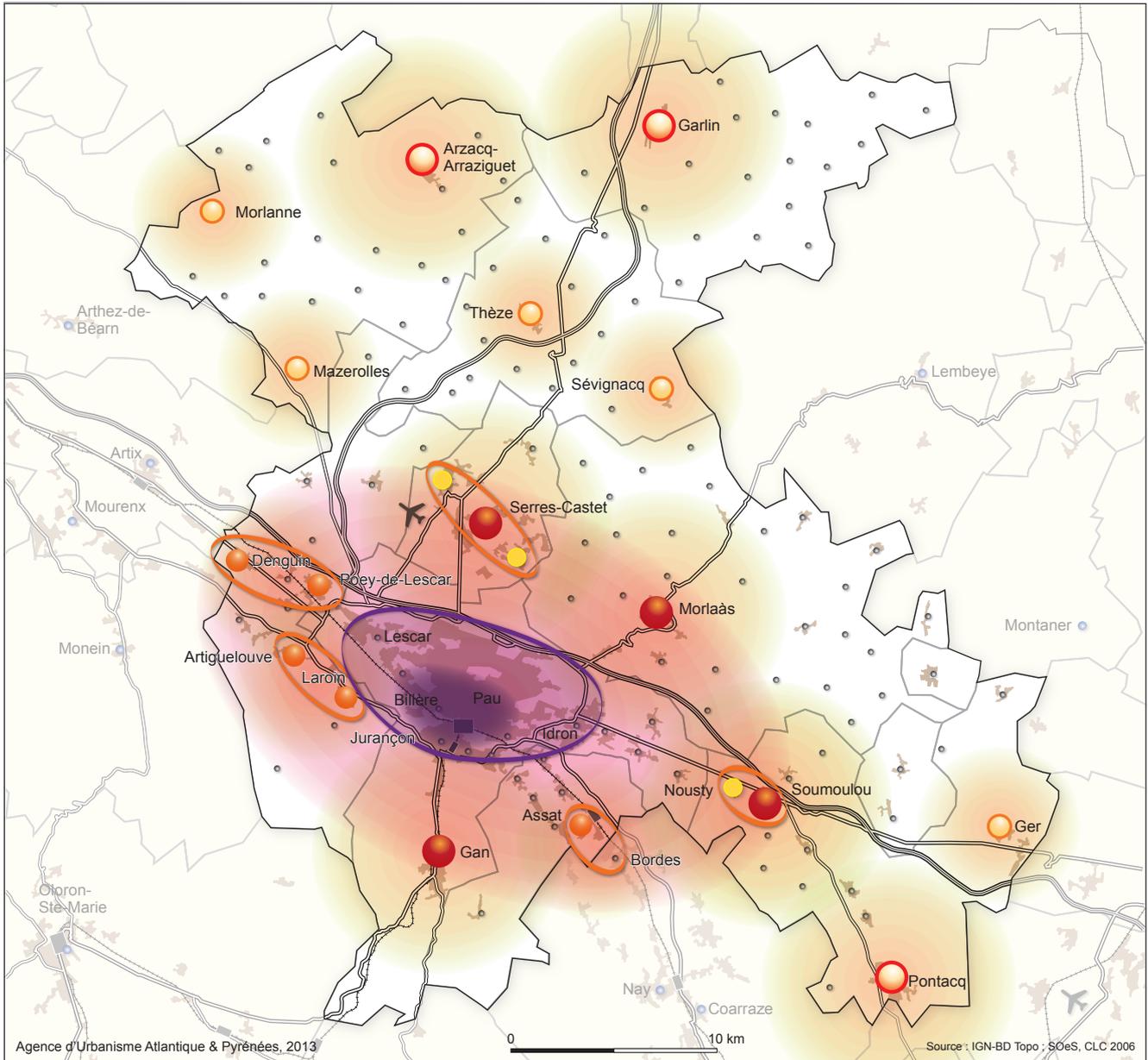
Des sensibilités environnementales pour orienter le développement

Pour assurer la mise en oeuvre du modèle, inverser le regard et préserver l'environnement, les élus ont choisi de conditionner, autant que faire se peut, le développement urbain aux capacités des milieux naturels à le recevoir (recherche de la meilleure adéquation entre le développement souhaité et capacité du territoire).

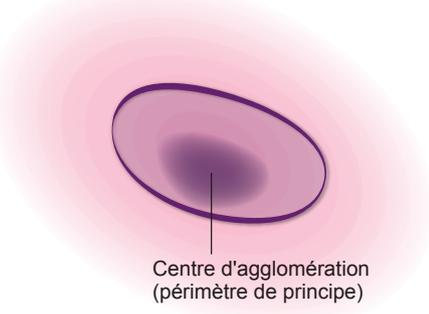
Par l'organisation urbaine qui est proposée, il s'agit également de réduire l'exposition des populations aux risques. En outre, si le modèle de développement se soucie de l'ensemble des enjeux liés à la gestion des ressources, à la maîtrise des nuisances et à la prise en compte des risques (gaz à effet de serre, risques technologiques, pollution de l'air...), le Grand Pau est dans une situation particulièrement sensible par rapport à la question de l'eau qui conditionne la mise en oeuvre du modèle : approvisionnement, qualité et assainissement, risques d'inondation, gestion des eaux pluviales, débit de cours d'eau.

Conscients des enjeux qui y sont associés, les élus ont fait le choix de conditionner le développement à la gestion de ces problématiques (« conditionner l'ouverture de l'urbanisation au respect des capacités de chaque cours d'eau à accepter ces rejets d'assainissement »). Concernant la gestion du risque inondation, le projet vise à éviter l'exposition de populations et à ne pas augmenter les aléas. Pour cela, les champs d'expansion naturelle des crues doivent être identifiés dans les documents d'urbanisme locaux, restaurés au besoin et préservés de toute urbanisation. Le projet cherche aussi à maîtriser la contribution du ruissellement pluvial aux inondations en limitant l'imperméabilisation des sols et en facilitant l'infiltration des eaux pluviales.

LE PROJET D'ARMATURE URBAINE ET RURALE



Un Coeur de Pays fort qui rayonne pour le Grand Pau et au-delà



Des polarités qui structurent le développement des bassins de vie

- Polarités majeures périurbaines
- Polarités majeures rurales
- Polarités intermédiaires périurbaines
- Polarités intermédiaires rurales
- Communes supports
- Structuration en complémentarité

Des communes qui accompagnent, de manière modérée, le développement

- Communes

2.2. L'ARMATURE URBAINE ET RURALE, ASSISE DES PROJETS POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ÉQUILBRÉ

Une armature urbaine et rurale pour organiser et structurer le développement et l'aménagement du Grand Pau

Les élus ont souhaité affirmer une armature urbaine et rurale pour organiser le développement et l'aménagement du territoire en choisissant un rôle à assumer par chacune des communes suivant leur niveau d'équipements, de services, de commerces ou d'emplois,... et la place qu'elles occupent par rapport aux bassins de vie qu'elles irriguent.

Cette armature urbaine et rurale se compose de communes déjà identifiées dans le diagnostic et qu'il s'agit de conforter. Mais également de nouvelles, souvent en émergence parce que les politiques publiques et les fonctions urbaines s'y concentrent déjà. Le projet entend ainsi les conforter et participer de leur meilleur rayonnement, mais surtout, souhaite en les ciblant, mieux organiser le développement de secteurs parfois en mal de structuration.

Le positionnement de chacune des communes s'accompagne de niveaux d'exigences en termes de fonctions à assumer, de développement urbain à promouvoir et d'aménagement à considérer. L'armature urbaine et rurale se veut ainsi être un outil au service du modèle de développement mieux organisé, équilibré, plus solidaire et donc plus durable. Les politiques publiques (mobilité...) et la répartition des fonctions urbaines sont les instruments de sa mise en œuvre (construction de logements, activités économiques, etc.).

Les élus, dans un cadre de dialogue et de concertation ont ainsi choisi différents niveaux de polarité et se sont accordés sur le rôle préférentiel à tenir de certaines communes. L'armature retenue est ainsi composée :

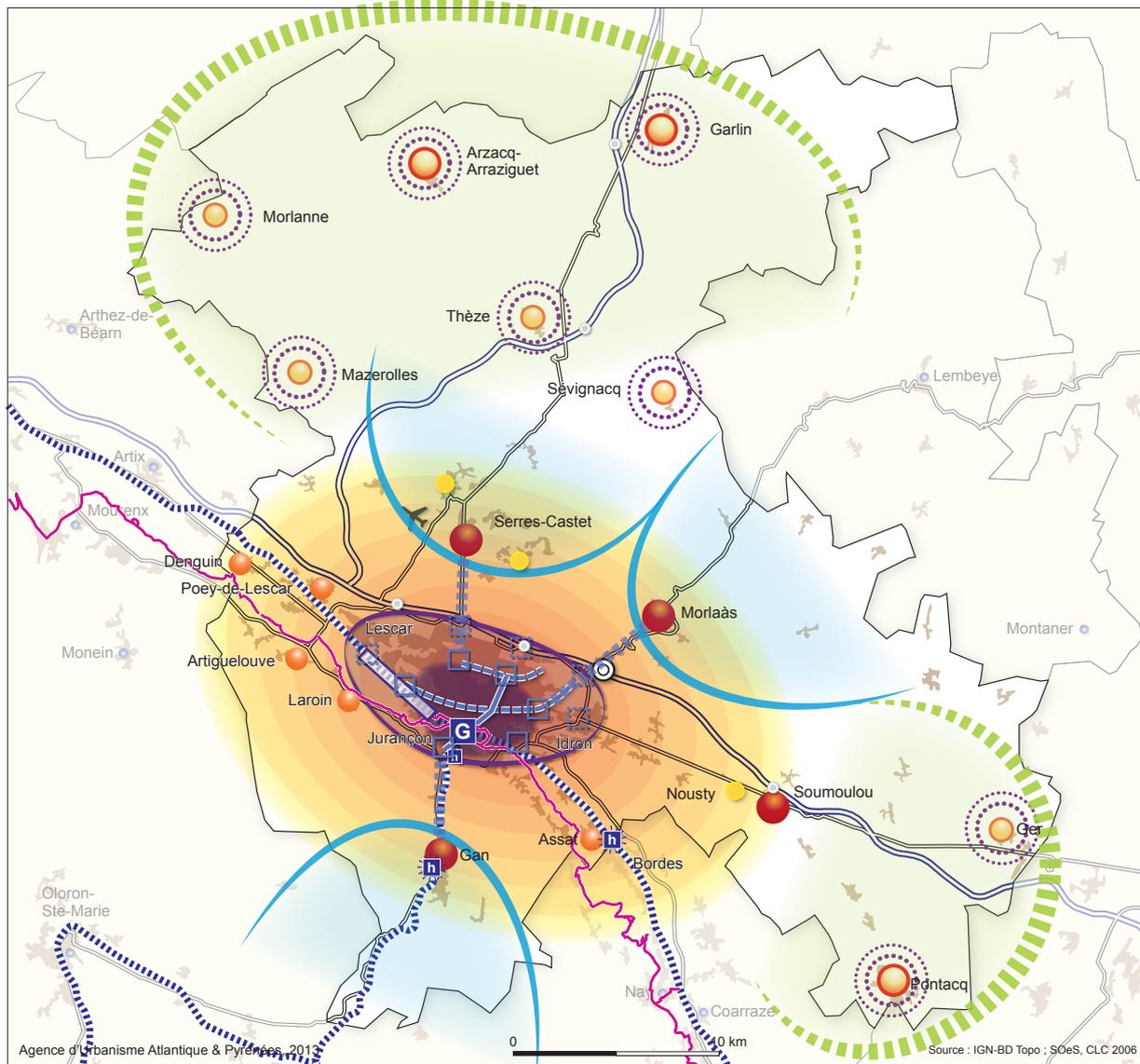
- Du Cœur de Pays (Pau et ses 8 communes les plus agglomérées) qui joue un rôle pour tout le Grand Pau et au-delà. Ainsi, Idron rejoint le Cœur de Pays dans l'objectif de mettre en œuvre un urbanisme plus durable et d'offrir à la commune des moyens supérieurs à ceux dont elle aurait disposé en étant simple polarité.

Les élus ont aussi fait le choix de conforter un cœur puissant capable de participer du développement de l'ensemble du Grand Pau, de son positionnement et de sa lisibilité à l'échelle métropolitaine. Ainsi, les élus sont passés d'une notion de Cœur urbain, espace géographique central dans l'armature urbaine et rurale existante, à celle de Cœur de Pays, réceptacle privilégié des fonctions métropolitaines, grands équipements et

services majeurs, et surtout, espace de projets plus structuré. En contrepartie les niveaux d'exigences en termes de qualité urbaine, d'aménagement, de renouvellement ou de transports alternatifs à la voiture y sont particulièrement importants. Et en ce sens, les élus se sont attachés à définir un centre d'agglomération, lieu privilégié du développement du Cœur de Pays.

- Des Polarités Majeures (7 communes), qui jouent un rôle important pour les bassins de vie périphériques. Elles peuvent être périurbaines (4 communes), en interdépendance forte avec le Cœur de Pays, ou rurales (3 communes), plus autonomes et rayonnant sur un bassin de vie large. Ainsi, Garlin, polarité intermédiaire jusqu'alors, mais rayonnant sur un bassin de vie large, ambitionne de devenir polarité majeure pour offrir aux habitants qu'elles irriguent plus de services, d'équipements, d'emplois... et créer un bassin d'équilibre rural, à l'image d'Arzacq-Arraziguet.
- Des Polarités Intermédiaires (10 communes), qui jouent également un rôle pour les bassins de vie périphériques, mais dans une moindre mesure. Ces polarités peuvent également être périurbaines (5 communes) ou rurales (5 communes), pour des motivations similaires à celles des polarités majeures, mais elles sont toujours complémentaires à une polarité majeure ou au Cœur de Pays. Ainsi, des communes comme Poey-de-Lescar, Laroïn, Artiguelouve, Sévignacq ou encore Morlanne, en émergence, sont identifiées pour mieux structurer le développement des secteurs qu'elles irriguent.
- Des communes supports (3 communes), qui sont directement complémentaires aux polarités majeures, à savoir qu'elles participent de leur rayonnement. Ainsi, Sauvagnon, Montardon vis-à-vis de Serres-Castet ou encore Nousty, vis-à-vis de Soumoulou, sont identifiées pour accompagner le développement de leurs polarités majeures respectives mais aussi, pour mieux organiser leur développement, important depuis quelques années.
- Des autres communes (116 communes) qui accompagnent de manière modérée le développement.

LE PROJET DE MOBILITÉ DURABLE



Donner une place de premier ordre aux transports alternatifs (TCSP, Bus, Car, TAD) dans le Coeur de Pays et ses espaces limitrophes :



Un réseau structurant, notamment de BHNS (horizon 2020 / 2030), dans le coeur pour l'ensemble du pays et :



Des portes d'agglomération (horizon 2020 / 2030) pour limiter le trafic automobile



Une offre de transport renforcée entre le Coeur de Pays et les Polarités Majeures avec, pour ces dernières :



Un rôle de rabattement pour les bassins de vie



Une offre ferrée améliorée sur l'ensemble du réseau avec :



Une gare de Pays, notamment Grande Vitesse



Des haltes existantes / potentielles, support de développement



Un nouveau point d'arrêt à l'entrée ouest de l'agglomération



Une véloroute, réseau cyclable structurant, support des modes actifs



Offrir aux bassins périphériques (périurbains/ruraux) une desserte efficace et optimisée (Covoiturage, Car, TAD) :



Une offre alternative à l'autosolisme adaptée aux besoins : du covoiturage* à l'offre interurbaine



Développement de l'offre interurbaine prioritaire / secondaire



Une offre de transport à la demande à l'échelle des bassins de vie, en lien avec les polarités

* l'offre de covoiturage doit être adaptée à l'ensemble du périmètre SCoT

Des politiques de déplacements associées à l'armature urbaine et rurale, pour favoriser une mobilité durable

Le modèle d'organisation territoriale antérieur s'est appuyé sur le développement d'un chevelu de réseau routier étendu et l'usage important de la voiture particulière, participant de la configuration actuelle du territoire du Grand Pau. Pour changer de modèle, les élus ont fait le choix d'utiliser les politiques de transports alternatifs au service de la construction de l'armature urbaine et rurale et inversement.

Ils souhaitent ainsi tout d'abord croiser politiques urbaines et politiques de développement de mobilité durable (transports collectifs, covoiturage, modes actifs) en s'appuyant sur plusieurs outils : densification graduée de l'urbanisation selon le niveau de rayonnement de la commune, densification à proximité des axes lourds de transports collectifs et des pôles d'échanges, mixité des fonctions urbaines, conditionnalité au développement urbain, urbanisme de proximité.

Les élus ont également fait le choix de retenir une organisation efficiente des réseaux de mobilité au regard de la configuration du territoire et du développement urbain visé. Ainsi, le projet définit un niveau d'offre gradué et différencié en fonction des territoires de l'armature urbaine et rurale et du niveau d'urbanisation. Il s'agit d'adapter les réponses aux contextes et enjeux territoriaux, le réseau de transport urbain ne pouvant être étendu à l'ensemble du territoire.

Les élus ont donc posé des exigences particulièrement fortes dans l'articulation entre développement urbain et offre de transports alternatifs à la voiture dans le Cœur de Pays. Celui-ci concentre en effet la majorité des emplois, des habitants et des équipements/services et dispose d'un potentiel de renouvellement important et d'un niveau de densité plus élevé que les autres territoires. Ainsi, le développement est conditionné à la présence de transports collectifs à proximité et l'intensification autour des réseaux est souhaitée. L'usage du ferroviaire est également promu et la densification des secteurs à proximité recherchée. Enfin, pour privilégier le développement dans le Centre d'agglomération, la politique de mobilité est tout particulièrement organisée autour (portes d'agglomération, TCSP,...) à court et moyen termes, ces leviers étant envisagés à plus long terme jusqu'aux limites du Cœur de pays.

Conscient qu'il ne serait pas possible de développer comme dans le Cœur de pays, l'offre de mobilité alternative urbaine dans les espaces qui lui sont périphériques, les élus ont souhaité adapter cette offre en la conditionnant au niveau d'urbanité des communes. Ainsi, si le niveau d'offre est souhaité de manière performante vers les polarités majeures périurbaines (Serres-Castet, Morlaàs, Gan), il est adapté pour les autres communes (desserte urbaine ou desserte interurbaine pour les communes préférentielles, desserte à la demande pour les autres).

Concernant les polarités des espaces plus ruraux, les élus ont également fait le choix de développer une offre efficiente et évolutive. En effet, il serait peu soutenable d'étendre globalement le réseau de transports interurbains dans ces espaces. Le choix porte donc davantage sur la mise en place de liaisons via le développement du covoiturage, voire de la création d'une offre collective si le besoin était avéré.

Concernant les autres communes, les bourgs, les villages et les hameaux, les élus ont fait le choix de promouvoir une offre adaptée à la configuration de ces territoires et à la réalité des besoins en s'orientant vers le développement de services de transports à la demande.

Enfin, le territoire étant organisé autour d'un réseau routier hiérarchisé, le SCoT fait le choix de maintenir et d'inscrire les différents axes dans la fonction qu'ils assurent (transit, pénétrantes...) et de cadrer le développement urbain en conséquence (maîtrise de l'urbanisation le long des axes de transit...).

Quelques infrastructures ont plus particulièrement été retenues du fait de leur rôle dans l'amélioration de la circulation et dans l'organisation du système de mobilité. Elles participent surtout de la mise en œuvre du projet global de développement et de l'organisation de l'armature urbaine et rurale :

- L'entrée nord du Cœur de pays (RD834) dont l'objectif est d'améliorer les liaisons entre celui-ci et les polarités au nord du territoire, et tout particulièrement avec le chapelet de polarités à proximité (Serres-Castet,...). Ici, ce sont d'ailleurs des aménagements pour améliorer la desserte en transports collectifs qui sont privilégiés.
- Le diffuseur de Pau est, dit de Morlaàs-Berlanne (accessibilité améliorée au territoire, surtout dans sa partie est).

Toutefois, pour éviter les effets négatifs qu'elles pourraient engendrer, leur réalisation est conditionnée à des études et aménagements préventifs dont l'objectif avoué est de maintenir voire faire évoluer la place des transports alternatifs à terme.

Des fonctions urbaines organisées pour asseoir l'armature urbaine et rurale

Par la production de logements et notamment de logements publics

Pour asseoir l'armature urbaine et rurale selon les principes retenus d'équité de développement et de structuration du territoire, les élus ont étudié plusieurs scénarii de répartition de la production de logements par grande entité : Cœur de pays, Polarités/Communes supports, Autres communes.

Et pour retenir le scénario le plus adéquat, ils ont d'abord souhaité mieux appréhender les évolutions récentes et leurs conséquences si elles se maintenaient.

Sur 1410 logements produits entre 1999 et 2009 en moyenne par an, ils ont ainsi pu mesurer que 750 l'avaient été dans le Cœur de Pays, 320 dans les Polarités/Communes supports et 335 dans les Autres communes. La production de logements faisant ainsi grandement évoluer le poids respectif des différents secteurs entre 1999 et 2009 (tableau 1 ci-dessous), questionnant par ailleurs les équilibres connus jusqu'alors et mettant en avant des risques à plus long terme : perte de poids du Cœur de pays et de son attractivité pour l'ensemble du Grand Pau, perte de poids des polarités et manque de structuration des espaces périphériques et ruraux.

Secteur	Poids (%)
Cœur de Pays	de 71% à 69%
Polarités et communes supports	de 14% à 15%
Autres communes	de 15% à 16%

Fort de ce constat, ils ont identifié ce que pourrait être le prolongement de telles tendances (1999-2009) à l'horizon 2030 et pour ce faire, ont réparti les 1450 logements prévus.

Ainsi, les évolutions engendreraient une amplification des tendances observées (tableau 2 ci-contre). Le Cœur de pays perdrait encore de son poids (63% en 2030 contre 69% en 2009) au profit des espaces périphériques et ruraux, mais fait nouveau, ce ne serait pas forcément les Polarités/Communes support qui profiteraient de ces évolutions (17% en 2030 contre 15% en 2009), mais les Autres communes (20% en 2030 contre 16% en 2009), accentuant d'autant plus l'émiettement du développement et la perte de rayonnement du Cœur et des Polarités/Communes supports.

Cœur de Pays	63% du parc
Polarités et communes supports	17% du parc
Autres communes)	20 % du parc

Fort de ces constats et au regard des ambitions croisées de mise en oeuvre d'un «développement solidaire ville/campagne», de maintien d'un Cœur de pays fort, de préservation du rôle des polarités existantes et nouvelles, tout en garantissant le droit au développement de toutes les communes, les élus ont choisi un scénario de répartition de **la production des 1450 logements par un intermédiaire** (tableau 3 ci-dessous).

Cœur de Pays (865 logts/an)	60% de la prod
Polarités et communes supports (345 logts/an)	23% de la prod
Autres communes (240 logts/an)	17% de la prod

* : Plusieurs scénarii avaient été proposés, chacun d'eux offrant, selon l'orientation prise, plus de poids aux Cœur de pays ou aux Polarités/Communes supports.

A noter : le choix du scénario d'évolution de la population ayant été réalisé entre l'arrêt et l'approbation, celui-ci a eu pour conséquence une adaptation des objectifs du SCoT, et notamment des objectifs de production totale de logements, qui sont passés à 1450 logements par an. De même, cette évolution a eu pour effet une adaptation des objectifs de production de logements par secteur (Cœur de Pays, polarités/communes supports, autres communes), les grands équilibres retenus précédemment étant eux maintenus.

Le scénario «Alternatif 2» permet à l'horizon 2030 de limiter la perte du poids du Cœur de pays (66% du parc de logements contre 63% avec le fil de l'eau), de conforter le rôle des polarités/communes supports (18% au lieu des 17% attendus avec le fil de l'eau) et de maintenir le poids des Autres communes (16% comme en 2009) - Tableau 4 ci-dessous. Ce scénario participe donc au recentrage du développement dans les communes préférentielles de l'armature urbaine et rurale, réduisant d'autant le phénomène d'étalement urbain.

Cœur de Pays (680 logts/an)	63% du parc
Polarités et communes supports (350 logts/an)	17% du parc
Autres communes (550 logts/an)	20 % du parc

Au-delà de la répartition destinée à influencer sur les grands équilibres, les élus ont souhaité mieux assurer la structuration territoriale recherchée en périphérie et ont retenu à cet égard une

production minimale de logements pour les communes préférentielles de l'armature urbaine et rurale de manière graduée (cf. Tableau 5 ci-dessous).

Tableau 5 : Production minimale annuelle de logements	
Coeur de Pays	Production préférentielle dans le Centre d'Agglomération
Polarités majeures périurbaines	28 logts*
Polarités majeures rurales	18 logts
Communes supports	17 logts
Polarités intermédiaires périurbaines	17 logts
Polarités intermédiaires rurales	6 logts

* : 3 polarités majeures périurbaines se voient par ailleurs attribuer un quota de 5 logements supplémentaires par an du fait de leur obligation de répondre à l'objectif de 20% de logements sociaux vis à vis de leur parc de résidences principales.

La répartition globale (Coeur de Pays, Polarités, Autres communes) et la production minimale par type de polarité connues, la répartition des 240 logements des Autres communes a été entreprise, et ce, au prorata des logements possédés par EPCI dans les communes «Autres communes». Ceci a permis in fine aux élus de proposer une répartition de la production de logements par EPCI (territoire de projet) pour inciter notamment à la mise en oeuvre de réflexions à cette échelle (cf. Tableau 6 ci-dessous).

Tableau 6 : Répartition de la production annuelle de logements par EPCI	
CAPP	930 lgts
CC des Luys en Béarn	100 logts
CC du Pays de Morlaàs	95 logts
CC Ousse Gabas	90 logts
CC du canton d'Ossun (3 communes)	8 logts
CC Gave et coteaux	45 logts
CC du Mieux de Béarn	95 logts
CC du Canton d'Arzacq	60 logts
CC du Canton de Garlin	35 logts

A noter : le choix du scénario d'évolution de la population ayant été réalisé entre l'arrêt et l'approbation, celui-ci a eu pour conséquence une adaptation des objectifs du SCoT, et notamment des objectifs de production totale de logements, qui sont passés à 1450 logements par an. De même, cette évolution a eu pour effet une adaptation des objectifs de production de logements par secteur (Coeur de Pays, polarités/communes supports, autres communes), les grands équilibres retenus précédemment étant eux maintenus. Ces évolutions ont in fine enclenché l'évolution de la production minimale annuelle de logements dans le Coeur de Pays et les polarités/communes supports. Tout comme dans les EPCI.

Au-delà de la répartition de la production de logements pour mettre en oeuvre le projet (« droits » à construire), les élus ont souhaité donner des « devoirs » aux communes préférentielles de l'armature urbaine et rurale en matière.

Ainsi, afin de développer une offre adaptée répondant à l'ensemble des besoins et aux enjeux de solidarité et de cohésion sociale et au-delà de l'obligation de certaines communes soumises à la loi SRU d'avoir 20 % de leur parc de logements affectés à des logements sociaux, une production de logements sociaux correspondants à 10% ou 15% de la production nouvelle de logements respectivement dans les polarités intermédiaires et les polarités majeures/communes supports est demandée. Des orientations permettant de répondre aux besoins plus spécifiques des populations sont également mentionnées (étudiants, publics précaires, gens du voyage,...).

En outre, compte tenu de leur ambition d'anticiper les futurs besoins en logements liés à la diversité des profils de ménages recherchée, les élus ont souhaité promouvoir une production d'offre variée de type d'habitat (collectif, individuel, maisons mitoyennes, etc.). Ils ont également décidé pour ce faire, de promouvoir des formes urbaines diversifiées.

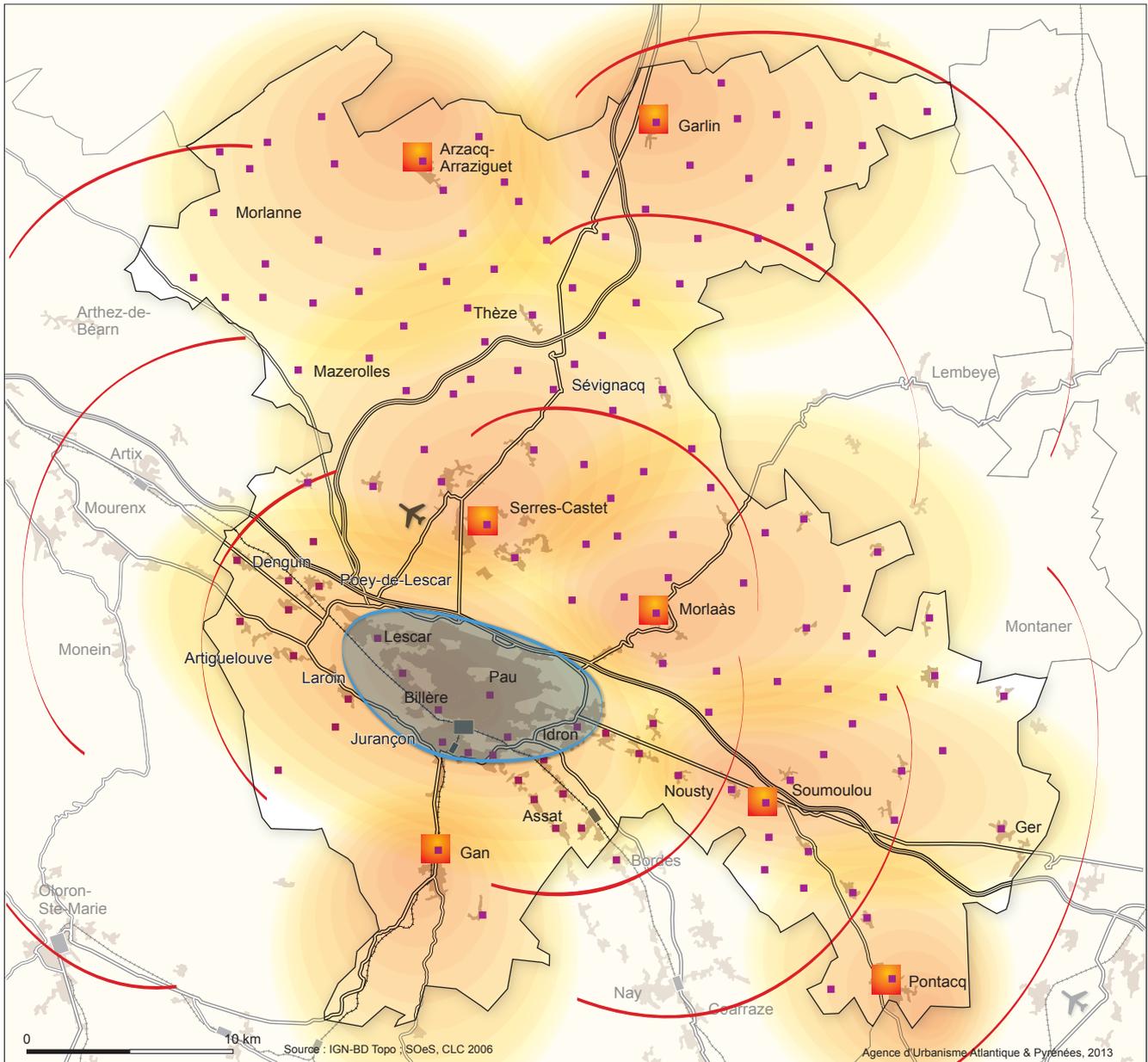
Enfin, parce que la volonté des élus est aussi de faire évoluer le modèle de développement urbain, ils se sont attachés à ce que la construction neuve ne soit plus le mode de production de logements automatiquement privilégié, et ce d'autant plus que la vacance des logements, particulièrement dans le Coeur de pays, est croissante.

Ainsi, en plus de concevoir globalement un modèle de développement qui interroge les capacités du territoire à se développer dans ses espaces déjà urbanisés (justification à l'épaississement urbain), ils ont mis en place une série de mesures destinées à une meilleure connaissance de leurs espaces urbains, de leurs potentiels en renouvellement urbain et à une préférence pour ce mode de développement, qu'il s'agisse d'espaces résidentiels ou économiques.

L'amélioration du parc de logements existants, la réhabilitation des logements dégradés, la remise sur le marché de logements vacants, ou plus globalement la valorisation des espaces publics centraux constituent des axes forts du projet.

A noter : du fait d'une meilleure connaissance de l'évolution du parc de logements, notamment dans le Coeur de Pays, les élus ont souhaité, entre l'arrêt et l'approbation du projet, renforcer les dispositions relatives à l'amélioration du parc de logements existants, sa réhabilitation, voire la remise sur le marché des logements vacants. Ils ont également souhaité la mise en place plus prononcée de politiques d'amélioration des espaces publics, urbanistiquement parlant.

LE PROJET D'ARMATURE COMMERCIALE



Développer une offre commerciale de proximité pour répondre aux besoins du quotidien

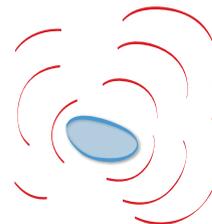
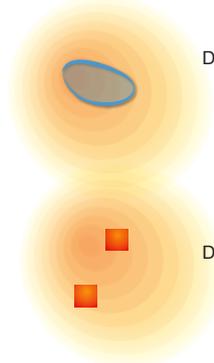
■ Dans l'ensemble des communes

Favoriser l'autonomie commerciale des bassins de vie pour répondre aux besoins hebdomadaires

Dans le coeur de pays

Concentrer l'offre aux fréquences d'achat rares et particulièrement rayonnante

Dans le Coeur de Pays



Par l'organisation de l'accueil des activités commerciales et économiques

Pour asseoir l'armature urbaine et rurale, les élus ont fait le choix de promouvoir une organisation complémentaire et équilibrée de l'offre commerciale (cf. Carte page de gauche), dans laquelle ils souhaitent également organiser la complémentarité entre centre et périphérie, privilégiant avant tout les centralités.

Il est donc attendu du Cœur de pays qu'il joue un rôle majeur en termes d'offre commerciale occasionnelle, destinée à l'ensemble des habitants du Grand Pau et au-delà. Celui-ci pouvant également développer des offres aux fréquentations quotidiennes ou hebdomadaires pour répondre aux besoins de ses propres habitants.

Les élus ont aussi souhaité l'autonomie commerciale des bassins de vie pour répondre aux besoins hebdomadaires de leurs habitants et ont, en ce sens, souhaité que les polarités majeures puissent aussi bien développer une offre de proximité, à fréquence quotidienne, qu'hebdomadaire.

Pour compléter le maillage et assurer un développement équilibré du territoire, l'ensemble des communes peut enfin prétendre, moyennant respect des principes d'organisation urbaine du SCoT, au développement de commerces et services de proximité du quotidien.

Enfin, parce que le diagnostic a identifié que l'offre commerciale était importante dans le Grand Pau et que cette fonction urbaine était particulièrement structurante pour le développement, il a été retenu qu'elle se développerait préférentiellement dans les «centralités» des tissus urbains constitués et pour répondre à des besoins spécifiques dans les zones commerciales de fonctionnement périphérique. Pour ces dernières, les élus ont également décidé la création de Zones d'Aménagement Commercial (ZACOM) encadrant strictement leur développement (6 zones étant identifiées dans le Cœur de pays et sur la polarité majeure de Serres-Castet). Ces zones permettent entre autre d'orienter plus finement le futur développement commercial et de répondre à des enjeux plus globaux de développement durable (intégration paysagère, accessibilité en transports alternatifs,...).

De la même manière, l'offre d'accueil d'entreprises participe à la construction de l'armature urbaine et rurale. Il faut à ce sujet noter que plus des 2/3 des emplois se développent d'ailleurs dans des établissements intégrés aux tissus urbains constitués mixtes (hors Zones d'Activités Economiques - ZAE).

Les activités économiques sont ainsi privilégiées dans le projet par les élus dans les espaces urbains existants et notamment dans les centralités, dont la définition spatiale est par ailleurs attendue dans les documents d'urbanisme.

Les activités de production, notamment si elles sont nuisantes ou ont un besoin en foncier important, peuvent être réalisées en ZAE, mais exclusivement en lien avec les communes préférentielles de l'armature urbaine et rurale (proximité emplois, logements, services,...) et selon d'autres dispositions de durabilité (accès transports collectifs, intégration paysagère,...). Elles sont par ailleurs uniquement réservées aux activités à vocation économique, en ce sens que toutes activités commerciales, hors besoin spécifique de la zone, ne peut y être développée.

Elles font enfin, comme les logements, l'objet d'une répartition par EPCI, et ce, pour inciter à une gestion à cette échelle (tableau 1 ci-dessous).

Répartition des objectifs de production de foncier en ZAE par EPCI d'ici 2030 (en hectare)*	
CAPP	65 ha
CC des Luys en Béarn	65 ha
CC du Pays de Morlaàs	30 ha
CC Ousse Gabas	22 ha
CC du canton d'Ossun (3 communes)	3 ha
CC Gave et coteaux	10 ha
CC du Miey de Béarn	25 ha
CC du Canton d'Arzacq	10 ha
CC du Canton de Garlin	10 ha

**240 ha sont potentiellement ouvrables d'ici 2030 (période de 2014 à 2030), soit environ 15 hectares de foncier à vocation économique en moyenne par an. A noter qu'un surplus de 5ha est affecté au Canton de Garlin du fait que l'EPCI porte un projet inter-communautaire avec des EPCI hors Grand Pau*

Enfin, pour éviter l'ouverture inutile de ZAE, ces dernières ont été strictement encadrées dans leur développement. Ainsi, toute ouverture doit être justifiée à l'aune d'une étude ciblant les potentiels réels des ZAE existantes. De même, de nombreuses dispositions de réinvestissement invitent à l'optimisation et la requalification des zones existantes avant l'ouverture de nouvelles.

Les élus ont souhaité également promouvoir un portefeuille foncier d'accueil d'activités lisible et complémentaire à l'échelle du Grand Pau en considérant 3 niveaux de zones : métropolitaines, d'équilibre et de proximité. Celui-ci devant permettre de mieux identifier l'organisation des activités dans le Grand Pau, notamment vis à vis des acteurs extérieurs.

Enfin, pour asseoir le modèle de développement retenu et répondre aux enjeux de lisibilité et de positionnement territorial, les élus ont également fait le choix de maintenir un pôle économique fort dans le Cœur de pays avec une concentration des sites économiques stratégiques.

2.3. L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN, POUR UNE PLUS GRANDE MAÎTRISE DE SES EFFETS, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE DE CONSOMMATION FONCIÈRE

Pour un « urbanisme de projet » de manière à allier développement territorial et exigences environnementales

Parce que 1750 hectares ont été urbanisés entre 1998 et 2008, et ce quasi exclusivement au détriment des espaces agricoles (à plus de 90%) et parce que le modèle d'urbanisation fragmenté fragilise exponentiellement les exploitations agricoles, les élus du Grand Pau ont souhaité faire évoluer la manière dont le développement urbain serait dorénavant conçu.

Ainsi, « l'urbanisme de projet » est prôné, ce qui passe avant tout par la préservation des espaces agricoles, naturels, écologiques ou encore une intégration paysagère. La déclinaison de « l'armature verte, bleue et jaune » et le respect des sensibilités environnementales à l'échelle locale orientent donc préalablement le développement à venir de la commune, de l'intercommunalité, en identifiant les espaces à protéger, préserver et valoriser et les limites au développement.

Ces espaces identifiés, la priorité du développement est alors donnée au renouvellement urbain, sous toutes ses formes et, autant que faire se peut, à la compacité/densité du tissu urbain existant. Des outils tels que la définition de la centralité sont d'ailleurs proposés aux communes, de manière obligatoire dans les communes préférentielles de l'armature urbaine et rurale, qui doivent d'ailleurs accueillir au moins 83% du développement résidentiel à venir.

Il est également à noter que les orientations sont adaptées au contexte identitaire des communes, les communes-hameaux, nombreuses dans le Grand Pau, sont assujetties à des règles plus souples. L'attention est également portée sur les formes urbaines produites, qui ne se veulent pas forcément la répétition à l'identique des formes traditionnelles, mais doivent surtout, sous des principes de volume, d'intégration environnementale, participer aux objectifs recherchés.

L'extension urbaine n'est alors possible qu'en dernier ressort et n'est réalisée que sous la forme de l'épaississement (greffe au tissu bâti existant), d'ailleurs à justifier pour être mis en oeuvre. Le développement ne pourra également être envisagé qu'à hauteur de 20% au maximum en dehors de l'enveloppe de développement du tissu urbain principal constitué (dans les hameaux par exemple). Tous ces éléments participent globalement du refus d'une urbanisation linéaire et du mitage.

Par ailleurs, pour mettre en oeuvre les objectifs recherchés, les élus ont pris le soin d'inciter les collectivités à s'engager dans l'élaboration de documents de planification, de documents d'urbanisme... et à se doter d'une stratégie publique de maîtrise foncière, notamment en développant des partenariats (SAFER, EPFL...).

Pour un « urbanisme de projet » qui permet une moindre urbanisation des sols

Au-delà des règles qualitatives, pour s'assurer d'une maîtrise de la consommation foncière à venir, les élus ont fait le choix de retenir des fourchettes de densité brute moyenne minimale de logements par hectare, adaptées à la typologie des communes (selon le projet l'armature urbaine et rurale - cf. Tableau ci-dessous).

Celles-ci ont plusieurs objectifs : ne pas limiter l'expression des projets communaux ou intercommunaux (PLU / PLUi / CC) et donner la possibilité, tout en recherchant une moindre consommation foncière (densité minimale) et une mixité fonctionnelle (densité brute), de choisir les typologies d'habitat que la collectivité souhaite voir se développer, notamment pour équilibrer son offre en logements (densité moyenne).

Densités brutes moyennes minimales à l'hectare par typologie de commune	
Coeur de pays (à la commune)	30 à 50 logts/ha
Polarités majeures périurbaines	20 à 30 logts/ha
Polarités majeures rurales	15 à 25 logts/ha
Communes supports	15 à 25 logts/ha
Polarités intermédiaires périurbaines	15 à 25 logts/ha
Polarités intermédiaires rurales	10 à 20 logts/ha
Autres communes :	
secteur avec assainissement collectif	8 à 12 logts/ha
secteur en assainissement non collectif	6 logts / ha et +

Ces orientations, croisées aux autres orientations du projet retenues vis à vis de la fonction urbaine résidentielle (cf. partie «Logements»), permettent alors d'approximer la consommation foncière résidentielle théorique à venir au cours des 10 prochaines années (cf. Tableau ci-dessus), qui est estimée à **702 hectares**.

A noter : Afin de lever les réserves émises pendant la phase de consultation, l'ambition fixée lors de l'arrêt du projet pour limiter fortement la consommation foncière (réduction minimale de - 37%) a été renforcée pour atteindre - 50%. En révisant l'accueil de population à l'horizon 2030 et en relevant le seuil du nombre de logements minimum à l'hectare dans les Autres communes sans assainissement collectif, les élus ont pu au final retenir un objectif extrêmement ambitieux de réduction de la consommation foncière par rapport à la décennie précédente.

Consommation foncière résidentielle théorique pour les 10 prochaines années (selon orientations du SCOT)

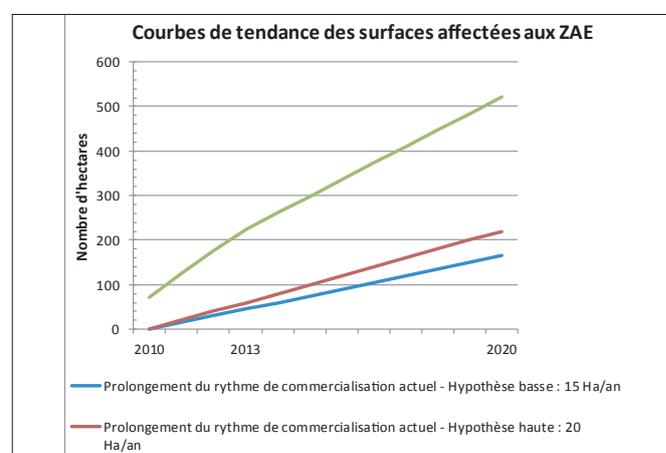
Type de commune	Nombre de communes concernées (Armature)	Production minimale annuelle de logements par type de commune	Production minimale annuelle de logements totale	Densité brute moyenne minimale retenue (logts/ha)	Consommation foncière annuelle maximale (selon densité moyenne)	Consommation foncière annuelle maximale (selon densité moyenne)
Coeur de pays (à la commune)	9	865	865	30 à 50	21,7	217
Polarités majeures périurbaines	4	28 (ou 33)	127	20 à 30	5,1	51
Polarités majeures rurales	3	18	54	15 à 25	2,7	27
Communes supports	3	17	51	15 à 25 l	2,5	25
Polarités intermédiaires périurbaines	5	17	85	15 à 25	2,5	25
Polarités intermédiaires rurales	5	6	30	10 à 20	2	20
Autres communes : avec secteur avec assainissement collectif	46 (selon connaissance à date)	95 (au prorata)	95	8 à 12	9,5	95
Autres communes : sans secteur en assainissement collectif	70	145 (au prorata)	145	6 et +	24,2	242
TOTAL	145	néant	1452	néant	70,2 ha	702 ha

En ce qui concerne les activités économiques, les élus ont fait aussi le choix de mettre en place des conditions qualitatives d'encadrement importantes en matière de développement et d'organisation du territoire pour l'accueil et l'extension d'entreprises. Ainsi cet accueil se fait prioritairement dans les tissus urbains existants, sans incidences sur la consommation foncière.

Le développement dans les ZAE n'est lui possible que sous conditions et la priorité est donnée au réinvestissement, à la requalification, à l'optimisation, avant d'envisager l'extension, voire la création. Il est également exigé une articulation des zones avec l'armature urbaine et rurale (accessibilité, intégration paysagère...) et la recherche d'une intégration optimisée (incitation à l'usage des transports collectifs, intégration environnementale...).

L'ensemble de ces exigences permet ainsi de mettre à disposition des entreprises **240 nouveaux hectares** (cf. détails partie « Activités économiques ») de foncier à vocation économique sur la période 2014-2030, soit environ 150 hectares sur 10 ans. La consommation foncière pour les ZAE est ainsi réduite à une moyenne de 15 ha par an, fourchette basse des estimations de consommation foncière à vocation économique en ZAE des dernières années, qui oscillait entre 15 et 20 ha de foncier supplémentaire par an.

Les élus font ainsi le choix d'ajuster fortement les intentions de développement de foncier à vocation économique en réduisant les projets autorisés au seul besoin des entreprises : pour rappel d'ailleurs, en 2010, le diagnostic révélait que les différents territoires de projets manifestaient la volonté d'ouvrir plus de 500 hectares à vocation économique rien que d'ici 2020 et pas moins de 750 hectares à l'horizon 2030. Comparés aux tendances de production en cours, le différentiel projeté était ainsi considérable (cf. Graphe ci-dessous).



Affirmant que le développement économique est toutefois une condition fondamentale de la mise en œuvre des objectifs de

croissance et du modèle de développement retenu, les élus font aussi le choix de garder des marges de manœuvre. Il s'agit de pouvoir saisir les opportunités et d'assurer des disponibilités foncières au bon moment, compte tenu du temps nécessaire avant une mise en disponibilité effective (documents d'urbanisme, viabilisation, etc.). Ainsi, les objectifs de consommation s'entendent à plus ou moins 10% et ils peuvent être révisés en cas de commercialisation des trois quarts des surfaces totales retenues. Ils seront aussi réinterrogés sur la base d'un bilan à 6 ans.

En matière de commerce, les élus ont fait le choix de ne pas ouvrir de nouvelles zones commerciales de fonctionnement périphérique (l'agrandissement de certaines zones existantes reste toutefois possible, mais très encadré sur le type d'offre à accueillir). Ce choix est justifié par la présence suffisante de zones commerciales pour couvrir les besoins des ménages sur une vaste zone de chalandise et la volonté de conserver un équilibre entre commerces de périphérie et offre de centralités urbaines que le projet souhaite d'ailleurs privilégier (réinvestissement des tissus existants).

Les élus font également le choix de conditionner fortement le développement des zones de fonctionnement périphérique. De nombreuses orientations qualitatives (intégration paysagère, accessibilité en transports alternatifs, optimisation foncière,...) sont ainsi retenues. Parmi les zones existantes, 6 zones font l'objet d'un classement en zones d'aménagement commercial (ZACOM). Elles correspondent à des espaces commerciaux fortement impactant pour le territoire (consommation foncière, déplacements, etc.) et justifient en ce sens une gestion spécifique des enjeux de développement et d'intégration urbaine. Des périmètres précis sont identifiés et le renouvellement urbain et la requalification y sont largement privilégiés.

Fort de ses orientations, les élus ont ainsi pu se prononcer sur l'objectif ambitieux d'une réduction minimale de la consommation foncière de **50%**. En effet, si l'on ajoute les **702 hectares** à vocation résidentielle théorique aux **150 hectares** à vocation économique prévus sur les 10 ans à venir, le besoin en foncier théorique stricto sensu s'élève à **852 hectares**, soit un besoin inférieur de plus de 50% à la consommation foncière connue par le passé (cf. Tableau ci-dessous).

Surfaces totales affectées au développement	
Consommation 10 dernières années	1 750 ha
Consommation 10 prochaines années	852 ha
Évolution	- 51 %

Ces objectifs sont d'autant plus ambitieux qu'ils n'intègrent pas tout ce qui pourrait être réalisé dans les espaces bâtis existants (réinvestissement / renouvellement urbains - remise sur le marché, dents creuses, friches,...). En effet, si ce potentiel n'a pas été évalué finement (travaux à poursuivre), il semble important dans les tissus urbains existants du Cœur de pays et, dans une moindre mesure, dans les communes

préférentielles périphériques de l'Armature urbaine et rurale, qui supporteront ensemble, pour rappel, au moins 83% de la production de logements à venir.



Garlin
Arzacq-
Arraziguet
Thèze
Serres-
Castet
Pey-de-
Lescar
Morlaàs
Pau
Assat
Soumoulou

Rapport de présentation

Critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse du projet





SOMMAIRE

► CRITÈRES, INDICATEURS ET MODALITÉS RETENUS POUR L'ANALYSE DU PROJET	33
1. METTRE EN OEUVRE L'INVERSION DU REGARD.....	37
2. METTRE EN OEUVRE L'ARMATURE URBAINE ET RURALE.....	39
3. METTRE EN OEUVRE L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT	42

Conformément aux obligations du Code de l'urbanisme, le Syndicat mixte du Grand Pau assurera un suivi en continu des orientations et objectifs du SCoT. De plus, il procédera dans un délai maximum de six ans à compter de la date d'approbation du SCoT à une évaluation de son application et des effets induits. En fonction des résultats de cette évaluation, le Syndicat devra alors délibérer sur le maintien ou la révision partielle, voire complète du SCoT.

Si le Syndicat mixte est compétent pour élaborer et suivre le SCoT, il n'est pas dépositaire de toutes les compétences nécessaires à sa mise en œuvre. L'efficacité du SCoT reposera effectivement pour une grande part sur la traduction qui en sera faite dans les documents d'urbanisme et de programmation locaux (PLU, PLUi, PLH, PDU...). Aussi la priorité du Syndicat sera d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations et objectifs du SCoT.

Pour mesurer la capacité d'inflexion du SCoT, le Syndicat assurera l'observation des dynamiques à l'œuvre pour évaluer les effets positifs ou négatifs du schéma, et ajuster en conséquence les moyens de sa mise en œuvre. Dans ce cadre, le présent volet du rapport de présentation détermine les principaux indicateurs qui constitueront la base de l'évaluation du SCoT. Cette liste n'est ni définitive, ni exhaustive et pourra être ajustée ou complétée autant que de besoin, notamment parce que parmi les indicateurs retenus, certains dépendent de méthode à fiabiliser. Au besoin, d'autres indicateurs pourraient alors être privilégiés.

Certaines modalités sont d'ailleurs déjà retenues pour l'analyse des résultats de l'application du SCoT :

- La mission d'observation (acquisition, traitement et analyse de la donnée) est actuellement confiée à l'AUDAP (outil d'ingénierie mutualisée avec ETAT , Département, Région, CAPP...)
- Le Comité de pilotage créé pour le suivi du SCOT (composé des PPA, représentants de la société civile, EPCI du GP) sera également mobilisé, comme pour la phase d'élaboration, dans le suivi de l'application des résultats du SCoT.

1.

METTRE EN OEUVRE L'INVERSION DU REGARD

Orientations / Objectifs (Entrées du DOO)	INDICATEURS			"Commentaires techniques"	
	Indicateur global	Indicateur territorialisé	Mode de représentation		
Inscrire l'armature verte, bleue et jaune pour protéger, préserver et valoriser les richesses paysagères, agricoles et écologiques					
Préserver et valoriser les éléments du paysage et du patrimoine identitaires	Paysage	Néant	"Evolution des paysages marqueurs d'identités : Versants remarquables + Ensemble paysager chemin Henri IV"	Reportage photographique	Méthode à définir
	Paysage urbain	Néant	Evolution des entrées d'agglomération (selon définition DOO)	Reportage photographique	Méthode à définir
Maintenir une agriculture forte et assurer son potentiel de développement		SAU	Néant	nombre (en hectare)	RGA (données actualisées sur temps long)
	Espaces agricoles	Néant	SAU (associée et détaillée) des communes concernées dans les secteurs agricoles spécifiques (Pont long, Plateau de Ger, Jurançon-nais, Madiranais, Secteurs maraichers)	nombre (en hectare)	RGA (données actualisées sur temps long)
	Suivi socio-économique du monde agricole	Néant	SAU du Cœur de Pays, des Polarités (distinction envisageables) et des Autres communes	nombre (en hectare)	RGA (données actualisées sur temps long)
Assurer le fonctionnement écologique global	Réservoirs de biodiversité (Espaces naturels de grande qualité)	Nombre d'exploitations agricoles	Néant	nombre (en unité)	RGA (données actualisées sur temps long)
	Réservoirs de biodiversité (Espaces supports de nature)	Surface des espaces protégés (selon définition du DOO)	Néant	nombre (en hectare)	Néant
	Corridors écologiques bleus	Surface des espaces préservés (selon définition du DOO)	Néant	nombre (en hectare)	Méthode à définir
	Corridors écologiques verts	Néant	Linéaires et surfaces protégées/préservées de part et d'autre des corridors aquatiques majeurs et/ou d'intérêt local dans les documents d'urbanisme (liens avec objectifs de protection à 15 / 30m) + lien au potentiel de protection	nombres (en km et hectare) + ratio	Méthode à définir
		Néant	Surface protégée/préservée participative de la mise en œuvre des corridors terrestres majeurs et/ou d'intérêt local	nombre (en hectare)	Méthode à définir

Orientations / Objectifs (Entrées du DOO)	INDICATEURS			"Commentaires techniques"
	Indicateur global	Indicateur territorialisé	Mode de représentation	
Considérer tout particulièrement les espaces spécifiques aux vocations multiples	Armature VBI dans les espaces urbains : la nature en ville	"Espaces perméables" dans les espaces urbanisés du Cœur de Pays, des Polarités et des Communes supports	nombre (ha / %)	Méthode à définir
	Anticiper, gérer et atténuer les effets du développement sur l'environnement pour une meilleure qualité et cadre de vie			
Mieux gérer et limiter les rejets issus des activités humaines pour un développement moins impactant sur l'environnement	Néant	Néant	part (en%) + niveau	Lien objectifs DCE / Actualisation données tous les 6 ans
	Etat écologique des cours d'eau	Néant	nombre (en unité) + part (en %)	Méthode à définir
	Gestion durable des eaux usées / pluviales	Nombre de STEP avec équivalent habitant (dont en mauvais état)		

2.

METTRE EN OEUVRE L'ARMATURE URBAINE ET RURALE

Orientations / Objectifs (Entrées du DOO)	INDICATEURS		"Commentaires techniques"	
	Indicateur global	Indicateur territorialisé		Mode de représentation
Inscrire l'armature urbaine et rurale comme support préférentiel des projets d'aménagement et de développement				
Attractivité / Organisation territoriale	Nombre d'habitants et taux d'évolution annuel moyen	(dont communes préférentielles de l'armature)	nombre (en unité) + évolution (en %)	Néant
	Nombre de logements et taux d'évolution annuel moyen	(dont communes préférentielles de l'armature)	nombre (en unité) + évolution (en %)	Néant
	Nombre d'emplois et taux d'évolution annuel moyen	(dont communes préférentielles de l'armature)	nombre (en unité) + évolution (en %)	Néant
	Nombre d'équipements et services (par niveau et domaine) et évolution	(dont communes préférentielles de l'armature)	nombre (en unité) + évolution (en %)	Néant
Promouvoir une politique de mobilité durable en lien étroit avec l'armature urbaine et rurale				
Politiques de mobilité (offre) / Politiques urbaines	Nombre (et part) de communes desservies par une offre de transport urbain / interurbain / ferroviaire locale + habitant/emploi potentiellement concernés à la commune	(dont communes préférentielles de l'armature)	nombre (en unité)	Faible évolution d'une année sur l'autre
	Néant	Nombre de ménages disposant d'au moins deux voitures dans les communes préférentielles de l'armature	nombre (en unité)	Néant
	Néant	Habitants / emplois potentiellement desservis par une offre de transport urbain / interurbain / ferroviaire locale dans les communes préférentielles de l'armature	nombre (en unité) + Part (en %)	Méthode à définir
Besoins / Demandes en mobilité	Répartition modale de l'ensemble des déplacements	(dont communes préférentielles de l'armature)	nombre (en unité)	Nécessite une connaissance fine, type EMD
	Actifs travaillant dans leur commune de résidence	(dont communes préférentielles de l'armature)	nombre (en unité) + part (en %)	Néant
	Indice de concentration d'emplois	(dont communes préférentielles de l'armature)	nombre (en unité)	Néant
	Fréquentation des réseaux (urbain / interurbain / ferroviaire locale)	Néant	nombre (en unité)	Selon capacité à accéder aux données des exploitants

Orientations / Objectifs (Entrées du DOO)	INDICATEURS			"Commentaires techniques"
	Indicateur global	Indicateur territorialisé	Mode de représentation	
Développer une offre équilibrée et adaptée de logements pour répondre aux besoins de tous les territoires et habitants				
Production de logements et Amélioration du parc	Production de logements (construction neuve / remise sur le marché)	(dont communes préfèrentielles de l'armature) / liens aux objectifs du SCOT	nombres (en unité) + Part (en %)	Méthode à fiabiliser
	Logements vacants	(dont communes préfèrentielles de l'armature)	nombres (en unité) + Part (en %)	Méthode à fiabiliser
	Statut d'occupation des RP (propriété, locaux privés/publics, logés gartuuits)	(dont communes préfèrentielles de l'armature)	nombres (en unité) + Part (en %)	Néant
Offre de logements et Diversification du parc	Type de RP (Appart, maisons, autres)	(dont communes préfèrentielles de l'armature)	nombres (en unité) + Part (en %)	Néant
Offre de logements et Accessibilité au parc	Nombre et part de logements sociaux	Part de logements sociaux produits dans les communes préfèrentielles de l'armature (selon objectifs en % du DOO = 15% ou 10%)	nombres (en unité) + Part (en %)	Néant
Disposer d'une offre commerciale structurée, complémentaire et adaptée aux besoins des habitants				
Offre commerciale adaptée et assurant l'ensemble des besoins des populations	Densité de surfaces commerciales (GMS) pour 1000 habitants par secteurs commerciaux (alimentaire, équipement de la personne, équipement de la maison, culture/loisirs, bricolage/jardinage)	Néant	nombres (en unité)	Néant
	Néant	Part des surfaces commerciales autorisées en CDAC (en centralités, zones périphériques, tissu interstitiel)	nombres et parts (en%)	Méthode à fiabiliser
	Taux de rétention commerciale pour la satisfaction des besoins hebdomadaires (par EPC)	Néant	nombres (en unité)	Néant
	Taux de communes disposant d'une offre de proximité	Néant	nombre (en %)	Néant
Offre commerciale de fonctionnement périphérique (ZACOM)	Néant	Evolution de l'occupation par les espaces imperméabilisés de la ZACOM (pour chaque ZACOM)	nombres (en unité)	Méthode à fiabiliser
	Néant	Suivi de la desserte en transport collectif de la ZACOM (pour chaque ZACOM)	néant	Méthode à fiabiliser
	Néant	Suivi de la diversité des fonctions urbaines de la ZACOM (pour chaque ZACOM)	néant	Méthode à fiabiliser

Orientations / Objectifs (Entrées du DOO)	INDICATEURS			"Commentaires techniques"
	Indicateur global	Indicateur territorialisé	Mode de représentation	
Conforter le Grand Pau dans son rôle structurant pour le sud aquitain et offrir les conditions favorables à la croissance de l'emploi et au développement économique				
Attractivité économique	Nombre d'emplois et taux d'évolution annuel moyen	(dont communes préférentielles de l'armature)	nombre (en unité) + évolution (en %)	Néant
	Taux d'emploi / de chômage	Néant	part (en %)	Sur zone large
Sphère économique	Néant	Nombre d'établissements (+emplois) dans les centralités des communes préférentielles de l'armature (selon définition DOO)	nombres (en unité)	Méthode à fiabiliser
	Nombre et superficie des ZAE	(avec détails selon disposition du DOO : territoires EPCI + armature + typologie // lien à l'autorisation d'ouverture des 240 + 5 hectares)	nombres (en unité)	Méthode à fiabiliser
	Néant	Nombre d'établissements (+emplois) dans les ZAE (selon territoires EPCI + armature + typologie)	nombres (en unité)	Méthode à fiabiliser

3.

3. METTRE EN OEUVRE L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Travailler à un "urbanisme de projet" pour mieux planifier, organiser et maîtriser le développement urbain				
Planification urbaine	Nombre et part des communes couvertes par un document d'urbanisme	(dont communes préférentielles de l'armature)	nombre (en unité) + part (en%)	Néant
	Surfaces des zones urbanisées (U) et constructibles (AU) dans les documents d'urbanisme	(adaptée à la typologie de communes du SCoT)	nombres (en hectare)	Méthode à définir
Tout en respectant nos identités patrimoniales, s'engager pour une moindre artificialisation des sols				
Consommation foncière	Superficie de la tâche urbaine (dont liens objectifs de -50% du SCoT)	(adaptée à la typologie de communes du SCoT)	nombres (ene hectare)	Selon méthode AUDAP / Investissement important
	"Superficie de la tâche urbaine (espaces artificialisés) dédiée (selon type d'espaces) / Nature de l'occupation du sol"	(adaptée à la typologie de communes du SCoT)	nombres (en hectare)	Méthode à fiabiliser (quid accès au MOS)



Arzacq-Arraziguet
Thèze
Serres-Castet
Pauy-de-Lescar
Morlaàs
Pau
Assat
Soumoulou
Garlin

Rapport de présentation

Résumé non technique



SOMMAIRE

► RESUME NON TECHNIQUE	43
1. UN DIAGNOSTIC ET UN ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR PARTAGER LES ENJEUX À CONSIDÉRER.....	47
2. UN PROJET COMMUN GUIDÉ PAR DES CHOIX ET DES AMBITIONS MAJEURS	50
3. UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE MENÉE EN PARALLÈLE	50
4. UN DISPOSITIF DE SUIVI.....	51

Le Pays du Grand Pau a été créé en 2002 et en 2008, ses membres lui confient l'élaboration et la mise en œuvre d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) sur son périmètre, transformant par la même occasion le Pays en Syndicat Mixte du Grand Pau (SMGP). Celui-ci est constitué de 145 communes, regroupées en 9 EPCI. D'environ 1270 km², le Grand Pau compte 221.000 habitants au 1er janvier 2010.

Le SCoT est un document d'urbanisme réglementaire qui permet aux collectivités d'un même bassin de vie de mettre en cohérence leurs politiques en matière d'urbanisme, d'habitat, d'économie, de commerce, d'agriculture, d'environnement (...). Expression d'un projet de territoire, le SCoT du Grand Pau a été conçu comme un cadre permettant aux élus d'inscrire leurs politiques publiques et d'en faire un levier du développement territorial.

Les choix exprimés dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) sont également issus d'un processus de travail très mobilisant. Ceux-ci sont donc d'autant plus assumés qu'ils sont construits sur un temps long, en réunissant les élus sous la forme d'ateliers, de séminaires, de commissions thématiques, de comités de pilotage ou encore de rencontres avec chacune des intercommunalités (...). Le Syndicat Mixte du Grand Pau (SMGP) a également conduit un processus de concertation et d'échanges avec les acteurs du territoire, les personnes publiques associées et la population permettant aux élus d'affiner leurs décisions.

1. UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET UN ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR PARTAGER LES ENJEUX À CONSIDÉRER

Pour définir le projet, les élus ont préalablement, au cours de nombreux temps d'échanges, partagé et validé les enjeux territoriaux propres au territoire du Grand Pau (issus du Diagnostic Territorial - Tome 1 du Rapport de présentation), qu'ils soient transversaux ou plus thématiques (attractivité, habitat, mobilité, urbanisme commercial...) et environnementaux (paysage, espaces agricoles, milieux naturels...issus de l'Etat Initial de l'Environnement - EIE - Tome 2 du Rapport de présentation).

Les principaux enjeux, clef de voûte du projet de SCoT, sont exposés ci après, ils permettent de mieux cerner les orientations/objectifs retenus.

Le Grand Pau, un territoire dynamique et attractif

Le Grand Pau, qui a connu une croissance démographique continue depuis 1975 est aujourd'hui l'un des territoires français les plus dynamique de sa catégorie. Cette attractivité repose sur la combinaison de différents atouts :

- Un cadre de vie et un cadre de ville de qualité, conjuguant à la fois douceur de vivre et aménités urbaines. Outre sa localisation privilégiée à proximité des Pyrénées et de l'océan Atlantique, le Grand Pau offre une accessibilité aisée aux grands espaces naturels et agricoles, et à de nombreux espaces verts, parcs et jardins, au sein de son agglomération (Pau la ville-jardins).

Située à une distance notable des capitales régionales que sont Bordeaux et Toulouse, Pau, préfecture des Pyrénées-Atlantiques et son agglomération jouent un rôle structurant pour le Béarn et le sud aquitain, en offrant notamment de grands équipements culturels, sportifs et de formation...

Ainsi le territoire repose sur une agglomération à taille humaine qui rayonne largement.

- Une économie dynamique et équilibrée avec des filières métropolitaines affirmées (géothermie, aéronautique, agri-agro alimentaire...), des formations supérieures spécialisées, un milieu de la recherche réputée, mais aussi une économie productive et de services.

... mais dont le modèle de développement interroge l'avenir

Le dynamisme a aussi pour corollaire un développement territorial conséquent. Ce qui n'est pas en soi une difficulté, mais la forme qu'il prend peut par contre être impactante pour le territoire et ses espaces, qui constituent aussi l'un des piliers de l'attractivité et du rayonnement du Grand Pau.

Une dynamique démographique et urbaine diffuse, qui affaiblit l'armature urbaine historique...

Si le territoire bénéficie d'un niveau d'attractivité élevé, qui se traduit par un accroissement démographique (+ 0.9% par an entre 1999 et 2010) et urbain important (+1.8% par an entre 1998 et 2008), le rôle encore structurant du cœur urbain est de plus en plus questionné dans l'organisation du territoire, la croissance bénéficiant surtout aux espaces les plus périphériques.

En effet, si le cœur urbain concentrait 71% de la population du Grand Pau en 1975, en 2010 il ne représente plus que 61% des habitants. Bien que les nouveaux arrivants s'installent en première intention dans le cœur urbain, leur parcours résidentiel les mène rapidement en périphérie, parfois très loin de l'agglomération et de leur lieu de travail. Les coûts croissants de l'accession à la propriété et la nature de l'offre expliquent pour partie cette tendance (82 % des maisons individuelles produites entre 2000 et 2011 étaient localisées en 1ère et 2nde couronnes), qui conforte une immédiate 1ère couronne « riche » et des territoires ruraux plus modestes.

Car la croissance bénéficie massivement aux territoires les mieux desservis par les infrastructures routières, indépendamment de l'offre de services et d'équipements dont ils disposent. De fait, le territoire est fragilisé :

- Du point de vue de son organisation fonctionnelle, puisque la solidité du maillage entre polarités est altérée, vis à vis du cœur urbain (vacance des logements croissante) ou entre les polarités périphériques et leurs espaces à proximité, impactant par ailleurs les déplacements, qui se font très peu en transports alternatifs (pas plus de 5%, l'un des plus mauvais taux nationaux à territoires comparables),
- Du point de vue de l'équité, puisque le développement se fait aussi avec une spécialisation des territoires en matière de logements (concentration des populations précaires dans le cœur urbain, absence d'alternatives à la propriété dans les communes périphériques...)

- Du point de vue du développement, puisque l'offre commerciale est abondante tout comme l'offre en foncier économique (des intentions de développement disproportionnées) qui en l'absence d'organisation sur le territoire pourraient être contre-productives,

L'enjeu pour les élus est donc partager rapidement une vision commune pour organiser le développement à venir, de le hiérarchiser, en agissant sur tout ce qui pourrait participer de la structuration recherchée, à travers les politiques publiques et le développement des fonctions urbaines (logement, équipement-service, commerce, économie).

... et a pour conséquence une consommation foncière considérable

Ce développement a également pour corollaire une artificialisation des sols très importante, avec 1750 hectares urbanisés entre 1998 et 2008.

Plus que le chiffre, le modèle mis en place (mitage, linéaire urbain, urbanisation des crêtes...) est facteur de nombreuses incidences, plutôt néfastes d'un point de vue environnemental. Les terres sont souvent considérées comme une réserve foncière pour l'urbanisation future et non comme une richesse à préserver pour ses valeurs écologiques, paysagères, économiques ou identitaires..

Au-delà du foncier, le modèle a des conséquences importantes dans la vie quotidienne des habitants (obligation d'utiliser sa voiture, éloignement des équipements et services) qui ne facilite pas toujours l'organisation de la vie du ménage) générant par ailleurs un coût important de l'entretien des réseaux pour les collectivités...

Ce constat, sans appel, et les perspectives négatives que le modèle offre, surtout dans des temps de contrainte budgétaire ou encore de cherté des matières premières, ont motivé les élus à considérer l'évolution du modèle de développement comme un enjeu majeur du projet du Grand Pau, une évolution devant par ailleurs répondre autant que possible aux besoins des habitants.

Des espaces paysagers, agricoles, naturels, écologiques et un patrimoine sous pression

Le Grand Pau bénéficie d'importants espaces ruraux, à vocation agricole (77% de la surface) et naturelle (15% de la surface) et ses espaces sont l'une de ses nombreuses richesses. Ils donnent une identité forte au territoire, véhiculent une image positive et offrent des paysages et des aménités urbaines d'exception aux habitants du Grand Pau.

Les milieux naturels ont aussi une fonction première essentielle : offrir des espaces viables à la faune et la flore. Qu'il

s'agisse de simples prairies, bosquets ou de manière plus exceptionnelle de la saligue du gave de pau, des coteaux du Jurançon... ils participent tous de l'image et du bien être.

Leur préservation, pour toutes les fonctions auxquelles ils répondent est donc importante et d'autant plus que la pression de l'urbanisation sur ces espaces est réelle (construction de logements, d'entreprises, d'équipements, routes...). De plus le modèle d'urbanisation mis en oeuvre depuis plusieurs décennies menace encore plus fortement la pérennité des activités agricoles, le maintien des espèces et la qualité des paysages.

En effet, les meilleures terres agricoles sont celles qui disparaissent le plus vite (Plaine du Pont long, plaines maraîchères du gave...) et les coteaux offrant de beaux panoramas sur les Pyrénées restent très prisés.

Lorsqu'il ne subit pas la pression de l'agriculture extensive, le maillage écologique fait face également à la pression de l'urbanisation. Or, ce maillage est pour l'heure encore mal connu donc assez vulnérable, faute de protections adaptées. Mais les quelques études disponibles relèvent la qualité et la grande diversité de milieux, en particulier du fait d'un réseau hydrographique dense qui charpente le territoire.

Il est donc rapidement apparu comme essentiel aux élus d'améliorer la reconnaissance et la gestion du patrimoine naturel du territoire, ainsi que des interactions positives qu'il entretient avec les espaces agricoles. Car, pour pouvoir tirer parti durablement de ces fortes potentialités écologiques, économiques et identitaires, le territoire doit assurer la préservation des ressources et milieux naturels, agricoles et forestiers.

Des ressources naturelles en abondance ponctuellement déficitaires, qui interrogent parfois les capacités de développement

Le Grand Pau n'est pas un territoire au besoin flagrant de ressources, qu'il s'agisse d'une approche qualitative ou quantitative : l'accès à l'eau potable est aisé, son air est globalement de bonne qualité, il n'y a pas de déficience dans l'accès à l'énergie, les déchets sont en grande partie traités (...).

Toutefois, les ressources devenant plus rares (accès à l'énergie plus complexe, problématique de raréfaction des matériaux,...) ou, conséquence du développement actuel, potentiellement de moindre qualité (pollution des cours d'eau, pollution de l'air...), les élus ont souhaité que la garantie d'accès aux ressources et leur qualité soient des éléments particulièrement pris en compte.

Par exemple, la pollution des cours d'eau, déjà importante, est un enjeu majeur et interpelle le développement : quels choix en matière d'urbanisme pour éviter une dégradation de la ressource ? quelles mesures vis à vis des activités agricoles pour diminuer la pollution diffuse ? De même, comment garantir

un accès pérenne à l'énergie tout en réduisant les besoins en matière fossiles polluantes ?

Avec un autre angle de vue, l'eau peut aussi représenter un risque, celui d'inondation. Il s'agit sans doute là du risque naturel le plus important pour le Grand Pau. Dès lors, comment maintenir ce risque à un niveau le plus faible possible pour la population ? Une question qui peut être répétée vis à vis du risque sismique, du risque technologique, des nuisances sonores... et dont les élus ont pris la pleine mesure, ne serait-ce que pour offrir à leurs concitoyens un environnement le plus sûr et le plus qualitatif possible.

2. UN PROJET COMMUN GUIDE PAR DES CHOIX ET DES AMBITIONS MAJEURS

Empreint de ces problématiques et souhaitant être un territoire inscrit dans l'avenir, les élus ont souhaité offrir à leurs habitants et activités économiques les moyens nécessaires à leur développement tout en s'attachant à répondre aux enjeux soulevés, notamment de « durabilité » (l'explication des choix retenus pour établir le PADD et le DOO est détaillée dans le Rapport de présentation Tome 3).

L'objectif du SCoT, affirmé dans la stratégie déclinée du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), et traduit réglementairement dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), est ainsi de créer les conditions d'un développement :

- soutenable qui répond à l'intérêt général : concilier l'idéal et le possible,
- durable : maintenir l'attractivité du territoire tout en préservant ses ressources naturelles, patrimoniales et identitaires.
- solidaire : partager les fruits de la croissance de manière équilibrée entre l'urbain et le rural.

Fort de ces principes, les élus ont fait le choix d'un scénario de croissance et d'un modèle de développement comme socle majeur de leur PADD :

- un scénario de croissance démographique ambitieux portant en 2030 la population du Grand Pau à 263.000 habitants (ambition s'appuyant sur les tendances moyennes des dernières années). ce scénario permet de maintenir le développement du territoire à un niveau élevé, avec une production moyenne de 1450 logements par an.
- un modèle dit « Archipel avec un cœur urbain renforcé » permettant de manière solidaire et équitable à chaque territoire composant le Grand Pau d'exister, de se développer, mais de manière plus organisée et graduée. L'objectif de cette structuration est de maintenir le rayonnement du Cœur de pays sur l'ensemble du territoire et au-delà, mais aussi des polarités sur leurs espaces respectifs.

Pour décliner et traduire de manière opérationnelle les ambitions du PADD, trois orientations fondamentales ont été retenues dans le DOO :

- « Mettre en oeuvre l'inversion du regard » pour donner une place de choix aux paysages, aux espaces agricoles

et naturels ou encore aux ressources (eau, air, terre...) et interroger sous cet angle le développement du territoire.

- « Mettre en oeuvre l'armature urbaine et rurale » pour mieux organiser le développement du grand territoire et asseoir le rôle des communes qui l'émaillent, au bénéfice de tous.
- « Mettre en oeuvre l'évolution du modèle de développement urbain » pour infléchir la manière de concevoir le développement et l'aménagement des hameaux, villages, villes, agglomération... et tendre vers un urbanisme de projet.

3. UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE MENÉE EN PARALLÈLE

Pour organiser le développement du territoire et lui donner une dimension plus durable que par le passé, l'élaboration du projet de territoire s'est réalisée en lien étroit avec l'évaluation environnementale... Cette démarche aujourd'hui obligatoire dans tous les projets ayant potentiellement un impact notable sur l'environnement, ayant permis de réinterroger constamment les orientations et objectifs du projet pour leur donner plus de durabilité.

L'ensemble de la démarche est exposée dans le Tome 2 du Rapport de présentation et comprend la Description de la méthode d'évaluation, l'Articulation avec les plans/programmes, l'Analyse de l'Etat initial de l'environnement et ses Perspectives d'évolution et enfin l'Analyse des incidences environnementales du projet... Ces dernières peuvent alors avoir des conséquences positives ou négatives et dans ce cas, des mesures sont alors envisagées pour les éviter, les réduire ou les compenser.

Les plans/programmes pour lesquels la compatibilité est attendue sont au nombre de 4, à savoir le SDAGE Adour-Garonne (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le SAGE Adour-Amont (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), le PGRI (Plan de Gestion du Risque Inondation) autour du Gave de Pau et le PEB (Plan d'Exposition au Bruit) de l'aéroport Pau-Pyrénées. Les autres documents sont seulement à prendre en compte.

Au niveau de l'Analyse des incidences environnementales, les incidences positives qui peuvent être soulignées sont :

- La préservation, avec la mise en oeuvre d'une Armature verte, bleue et jaune, des espaces agricoles, des espaces naturels et/ou écologiques, mais également des paysages. Voir la protection des sites les plus emblématiques.

- L'organisation améliorée du développement territorial (logements, activités économiques, services/équipements,...) autour d'une Armature urbaine et rurale qui permet de limiter le recours à l'automobile en réunissant à proximité les lieux de vie les fonctions d'habiter, de travailler, de se divertir, de consommer, qui de fait favorise les transports alternatifs et réduit les émissions de gaz à effets de serre
- La forte réduction de la consommation foncière par l'évolution d'un développement et d'un aménagement urbain adapté aux villes, villages, hameaux.... la recherche de centralités plus dynamiques, d'espaces urbains plus compacts, de limites de la ville plus respectueuses des milieux agricoles et naturels...

A l'inverse, des incidences plutôt négatives peuvent être relevées sur l'environnement. Même si celle-ci est fortement contenue et diminuée, la consommation foncière et donc l'artificialisation des sols (imperméabilisation et risque d'inondation, perte de terres agricoles,...) reste dans une moindre mesure une conséquence directe du développement urbain. La part inéluctable des rejets en eaux usées, l'augmentation des déchets et des besoins en eau potable représentent également des conséquences indirectes à considérer et à réduire.

Des mesures (protection des réservoirs de biodiversité de grande qualité, préservation de ceux plus communs, non urbanisation des corridors aquatiques d'intérêt ou encore des zones humides....) ont ainsi été par exemple prises pour réduire les incidences potentiellement négatives sur la biodiversité, notamment sur les secteurs à forts enjeux de développement (les polarités, les zones d'activités économiques - ZAE - les zones d'aménagement commercial - ZACOM -), ainsi que dans les secteurs dont la richesse écologique est reconnue (zones Natura 2000, Saligue du gave de Pau, Secteur des coteaux entre deux gaves).

Le SCoT demande également la mise en oeuvre d'outils (charte paysagère, plan-guide dans les ZACOM) afin de minimiser les incidences de l'urbanisation sur les paysages.

4. UN DISPOSITIF DE SUIVI

Au-delà du projet et de sa mise en oeuvre, il s'agit aussi d'évaluer ses effets au regard d'indicateurs déterminés pour chaque grand axe du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), le document « réglementaire » qui s'impose aux documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme - ou Intercommunal, Carte Communale), aux documents de programmation des collectivités (Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains...) ainsi qu'aux opérations d'aménagement de + de 5000m².

Au-delà du suivi continu de la bonne application du SCoT et éventuellement des réflexions plus fines poursuivies pour améliorer sa mise en oeuvre, le SCoT devra en effet faire l'objet d'une évaluation obligatoire au maximum 6 ans après son approbation, ce qui permettra au SMGP de maintenir les orientations et objectifs d'aménagement et de développement du SCoT, de les ajuster, ou de les réviser si besoin.

Ces critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse du projet sont mentionnés dans le Tome 3 du Rapport de présentation. Ils sont adaptés au DOO, en reprenant des grandes orientations, ainsi qu'à ses objectifs.



TABLES DES MATIERES

► EXPLICATION DES CHOIX POUR ÉTABLIR LE PROJET	5
1. LA DÉFINITION PRÉALABLE DES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET LE CHOIX D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT	9
1.1. UN SCÉNARIO DE CROISSANCE AMBITIEUX QUI MAINTIENT A UN NIVEAU ÉLEVÉ LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.....	9
1.2. LE CHOIX D'UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, (« L'ARCHIPEL AVEC UN COEUR URBAIN RENFORCÉ »), ADAPTÉ À LA VISION POLITIQUE DU TERRITOIRE	11
2. UN MODÈLE DONT LA MISE EN OEUVRE REPOSE SUR TROIS ORIENTATIONS FONDAMENTALES	19
2.1. L'INVERSION DU REGARD, POUR FAIRE DE L'ENVIRONNEMENT UNE PRIORITÉ.....	19
2.2. L'ARMATURE URBAINE ET RURALE, ASSISE DES PROJETS POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ÉQUILIBRÉ	23
2.3. L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT URBAIN, POUR UNE PLUS GRANDE MAÎTRISE DE SES EFFETS, PARTICULIÈREMENT EN MATIÈRE DE CONSOMMATION FONCIÈRE	30
► CRITÈRES, INDICATEURS ET MODALITÉS RETENUS POUR L'ANALYSE DU PROJET	33
1. METTRE EN OEUVRE L'INVERSION DU REGARD.....	37
2. METTRE EN OEUVRE L'ARMATURE URBAINE ET RURALE	39
3. METTRE EN OEUVRE L'ÉVOLUTION DU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT	42
► RÉSUMÉ NON TECHNIQUE	43
1. UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET UN ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT POUR PARTAGER LES ENJEUX À CONSIDÉRER.....	47
2. UN PROJET COMMUN GUIDE PAR DES CHOIX ET DES AMBITIONS MAJEURS.....	50
3. UNE DÉMARCHÉ D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE MENÉE EN PARALLÈLE.....	50
4. UN DISPOSITIF DE SUIVI.....	51



145 communes

9 EPCI*

1 270 km² de superficie

221 000 habitants

174 habitants / km²

> source : INSEE 2010

***9 Établissements publics de coopération intercommunale composent le territoire du SCoT du Grand Pau :**

CC canton d'Arzacq | CC canton de Garlin | CC Miey de Béarn | CC Luys-en-Béarn | CA Pau-Pyrénées
CC Pays de Morlaàs | CC Gave et Coteaux | CC Ousse Gabas | CC canton d'Ossun (3 communes)

Contacts & information

GrandPAU
Syndicat mixte du grand Pau

Hôtel de France
2 Bis Place Royale
64036 Pau cedex
tél. Tél. 05 59 11 50 56
Fax 05 59 11 50 66
contact@grandpau.fr

www.grandpau.com

*Le SCoT est élaboré
avec le soutien technique*

audap
agence d'urbanisme
atlantique & pyrénées

Petite caserne
2 allée des platanes
BP 628 - 64106 Bayonne cedex
tél. 05 59 46 50 10
4 rue Henri IV - porte J
64000 Pau
tél. 05 33 64 00 30

www.audap.org